GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 17 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le **mercredi 17 juillet à 18h00,** les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **11 juillet 2024,** se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 11 juillet 2024
Nombre de présents	46	
Nombre de pouvoirs	11	Date de publication : 22 juillet 2024
Suffrages exprimés	57	

Conseillers communautaires présents :
Mme Véronique AUDOUY, M. Arnaud LARBERE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, Mme Alexandra BOGNENKO SANIEZ, M. Alain DUBOURDIEU.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Vincent MORA donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,
Mme Gloria DORVAL donne pouvoir à M. Serge POMAREZ,
M. Gérard LE BAIL donne pouvoir à Mme Berengère SABOURAULT-LASSOUQUE,
Mme Chantal FRAYSSE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,
M. Alain GODOT donne pouvoir à Mme Sylvie PEDUCASSE,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,
Mme Sylvie BEZIAT-RICARD donne pouvoir à M. Pascal VILATON,
M. Thierry BOURDILLAS donne pouvoir à M. Julien BAZUS.

Conseillers communautaires absents et excusés :
M. Jean-Marie ABADIE, Mme Marie-Constance LOUBÉRE BERTHELON, M. Alexis ARRAS, M. Vincent MORA, M Yves LOUMÉ, Mme Gloria DORVAL, M. Gérard LE BAIL, Mme Chantal FRAYSSE, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Hikmat CHAHINE, M. Thierry BOURDILLAS.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

ORDRE DU JOUR

Approbation du P.V. de la séance du 22/05/2024,

Information sur l'exercice de délégation de compétences du Conseil au Président,

Administration générale :
1 – Salle de spectacle multifonction – Synthèse des études de préprogrammation

Enseignement supérieur, très haut débit et santé :
2 – Convention pluriannuelle pour l'implantation d'une antenne ENSAM sur le Grand Dax
3 – Adhésion du Grand Dax à la Communauté Professionnelle de Santé (CPTS) du bassin dacquois

Administration générale :
4 – Rapports annuels d'activité 2023 des délégations de service public

Développement durable, environnement :
5 – Convention de partenariat pour la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux
6 – Fonds de Concours rénovation énergétique pour le changement de l'éclairage du musée de Borda à Dax
7 – Fonds de Concours rénovation énergétique pour le changement des menuiseries du centre d'animation de Mées

Finances :
8 – Ajout durées d'amortissement des biens
9 – Décision Modificative budgétaire 2024
10 – Fonds de Concours aux communes rurales – Narrosse – Réalisation d'un Pumptrack
11 – Approbation compte financier et rapport d'activité de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Thermalisme 2023

Tourisme et Thermalisme :
12 – Convention de partenariat « Accompagnement aux changements des territoires touristiques » des territoires du Pays Adour Landes Océanes avec la Région Nouvelle-Aquitaine
13 – Convention de partenariat et de financement Marque « Landes, Terre des Possibles » avec Landes Attractivité

Aménagement, urbanisme, eau :
14 – Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour une opération de construction de 48 logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax
15 – Signature de l'avenant n°2 à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour une opération de construction de logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax
16 – Convention pour occupation temporaire et autorisation de travaux – Tronçon L3-4 du système d'endiguement

Logement et Habitat :
17 – Avenant convention tripartite opération « Les Glycines » (phase 2) – Commune de Dax
18 – Demande de subvention de XL Habitat pour une opération située rue Hélène Darroze à Saint-Vincent-de-Paul
19 - Demande de subvention de XL Habitat pour une opération située rue Simone de Beauvoir à Saint-Vincent-de-Paul

Transports :
20 – Convention de participation financière au dispositif transport de la Féria 2024 entre la ville de Dax et le Grand Dax

Emploi :
21 – Demande de subvention de la Mission Locale des Landes

Madame Guylaine DUTOYA, Secrétaire de séance, procède à l'appel et fait part des pouvoirs.

Monsieur Julien DUBOIS, Président : Vous avez aussi été destinataires des actes pris en vertu des délégations qui me sont confiées, est-ce-que ces actes amènent des observations, des questions ?
Il n'y en a pas.

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 MAI 2024

Monsieur Julien DUBOIS, Président : vous avez été destinataire du procès-verbal de la séance du mercredi 22 mai, y-a-t-il des observations ? Non

Voté à l'unanimité des votants

Arrivée de M. Serge POMAREZ

POINT 1/ OBJET : SALLE DE SPECTACLE MULTIFONCTION – SYNTHÈSE DES ÉTUDES DE PRÉPROGRAMMATION

M. Julien DUBOIS, Président : Première délibération qui concerne un projet très important de notre mandature pour notre Agglomération et notre territoire, c'est celui de la salle de spectacle multifonction. Nous arrivons à la synthèse des études de programmation après plusieurs étapes qui ont déjà eu lieu et fait l'objet de votes depuis le début de ce mandat, L'inscription de ce projet de salle de spectacle multifonction dans notre projet de territoire, puis le vote de la compétence pour notre Agglomération pour construire ce type d'ouvrage et d'équipement et les faire fonctionner. Une étude de faisabilité en amont des études de programmation qui avait confirmé la pertinence de la construction de ce type d'équipement, qui avait aussi abouti à des études de marché pour en calibrer la capacité et les fonctionnalités.
Ensuite de nombreux mois d'études, de travail avec un groupement de cabinets composé de la SCET, une filiale de la Caisse des dépôts, un cabinet national spécialisé dans le conseil aux collectivités et le cabinet IDA Concept qui s'occupe des études de programmation.
Il y a deux semaines, nous avons présenté en commission générale, c'est-à-dire une instance réunissant l'ensemble des conseillers communautaires, les trois scénarios de programmation qui étaient issus de ces études. Les conseillers communautaires ont opté pour la présentation du scénario appelé scénario C au conseil communautaire de ce jour, sur lequel nous allons être amenés à voter ce soir.
Alors que prévoit ce scénario C ? On entre dans le détail plus fin de ce que sera cet équipement. Il est à noter tout d'abord que le sport événementiel, ce qu'on entend par sport événementiel, ce sont les sports collectifs en salle et notamment le basket, ne seraient pas retenus.
Tout d'abord parce qu'on avait déterminé qu'il n'y avait pas un besoin incontestable à l'heure actuelle pour notre territoire de ce type de structures, celles existant actuellement et étant en capacité de recevoir les rencontres et leur public. En travaillant avec les différents cabinets, on a constaté, et c'était le résultat de ces synthèses, qu'il y avait un surcoût important en investissement pour intégrer cette activité, notamment avec des gradins rétractables et des écrans géants, que l'inclusion de cette activité sportive événementielle faisait baisser les jauges possibles pour les autres activités, qu'elle générait aussi un surcoût en termes de fonctionnement avec des manipulations lourdes pour installer et désinstaller les équipements permettant ces activités sportives, et puis qu'elle générait aussi des pertes de recettes de fonctionnement, puisqu'il fallait bloquer la salle pour de nombreuses dates en amont pour les matchs et après les matchs, ce qui grevait la capacité à recevoir d'autres événements dans cette salle.
Justement, les autres fonctionnalités ont aussi été calibrées et dimensionnées. Tout d'abord, il était décidé dans ce scénario C de retenir une capacité ambitieuse pour l'accueil des spectacles et des concerts, puisqu'il y aura 3 400 places maximum en configuration spectacles et concerts assis debout et 2 000 places en tout assis. De multiples configurations seront bien évidemment possibles entre les deux, donc une salle dimensionnée de manière à accueillir des artistes nationaux, voire internationaux, puisque la capacité d'accueil sera supérieure à ce qui est proposé aujourd'hui dans notre rayon d'action. Deuxième fonctionnalité

importante, celle de l'accueil d'événements professionnels, les congrès, les colloques, les séminaires, avec une capacité d'accueil de 1 500 personnes pour des événements professionnels, suivi de buffets, et 500 personnes en configuration repas assis.
Et on a là une activité rémunératrice pour le fonctionnement de la salle et de l'équipement, mais aussi et surtout pour l'ensemble du territoire avec toutes les retombées.
Troisième usage, les salons que nous connaissons tous, qui existent aujourd'hui de manière difficile sur le territoire, avec des endroits qui les reçoivent et qui ne sont pas tout à fait adaptés, salons du mariage, du bien-être, ou des deux d'ailleurs, puisque les deux peuvent être liés. Une capacité jusqu'à 63 stands accueillis, soit un dimensionnement là aussi suffisant par rapport à toutes les études qui avaient été menées en amont.
Et puis des usages périphériques seront aussi possibles, comme des cafés-concerts, des loisirs indoor comme on les appelle, c'est-à-dire des structures qui pourront être montées à l'intérieur de la salle afin de proposer des activités de loisirs. Il y aura aussi la possibilité d'avoir quelques événements sportifs, notamment des galas de boxe, mais tout ça pourra s'étudier au cas par cas, en tout cas le dimensionnement de la salle le permettra.
Dans ces études, nous avons aussi souhaité aborder la question du stationnement, puisque bien évidemment c'est un élément essentiel pour permettre un bon fonctionnement et une bonne exploitation d'une salle comme celle-ci. Je rappelle que dans les études de faisabilité, la SATEL avait évoqué un besoin spécifique de 250 places pour un équipement comme celui-ci. Le recensement de toutes les places disponibles à proximité du site sur lequel sera situé la salle est de 1800 places, déjà bien au-delà de cette capacité ciblée. Malgré cela, le projet prévoit de créer 80 places sous la salle. On a aussi évoqué la possibilité de rajouter 130 places sur l'emprise, mais qui pourront faire l'objet d'un partenariat avec la ville de Dax, puisque ce stationnement-là pourra aussi servir pour les usages quotidiens de la ville. Ces études abordent aussi bien évidemment, et c'était un sujet important sur lequel on ne pouvait pas statuer avant d'avoir cette précision liée aux études, aux pré-études de programmation, c'est le coût bien évidemment.
Dans les études de faisabilité, nous étions dans des estimations de 15 à 20M€, mais on a toujours dit que ces estimations ne pourraient être affinées que lorsque l'on aurait aussi affiné le projet de salle, ce qui est fait aujourd'hui. Pour rappel, les trois scénarios étaient chiffrés.
Le scénario A, dans lequel on incluait le sport était chiffré à 21,34M€ HT. Le scénario B, qui était une configuration sans sport, mais avec des jauges plus restreintes, qui correspondaient exactement aux études de marché et aux besoins spécifiés dans les études, a été chiffré à 20,31M€ HT, soit à peu près sur la fourchette de ce qui était estimé dans les études de faisabilité. Et le scénario C, celui qui a été retenu lors de cette commission générale à 21,76M€ HT.
Je rappelle que ce chiffrage comprend tout, la construction de la salle, ses intérieurs, les parvis extérieurs, l'aire logistique, les voies d'accès pour y arriver, l'espace de stationnement que je citais tout à l'heure, et ce qu'on appelle les aléas de chantier, qui hélas, sont parfois vérifiés. Quand on parle de coûts, il faut bien évidemment regarder ce que cela implique sur les finances de notre collectivité, puisque ce point-là, et à juste titre, pouvait susciter aussi des interrogations, nous avons présenté une perspective financière incluant ces 21,76M€ d'investissement, et on a démontré avec cette perspective, que l'endettement restait relativement stable, c'est-à-dire identique à ce que nous connaissions aujourd'hui pour notre collectivité, à savoir autour de huit années de désendettement. Nous avons tenu aussi à être complet et à aborder le fonctionnement, l'exploitation de la salle, et le déficit que cette exploitation pouvait générer pour les finances de la collectivité. La première estimation des cabinets, en fonction des configurations et des hypothèses hautes ou basses, sont donc estimées à un déficit de fonctionnement entre 126 et 215 000€ par an.
On a aussi inclus dans la prospective financière l'impact de l'investissement, mais aussi du fonctionnement chaque année et bien évidemment ces fourchettes sont à manier avec précaution, puisqu'en fonction du fonctionnement de la salle, de son succès que nous espérons bien évidemment, tout ça pourra évoluer dans le temps et au fur et à mesure des années d'exploitation et de la notoriété de l'équipement.
Donc ce soir, il est demandé de prendre acte de cette synthèse des études de programmation qui vous ont été présentées en commission générale et communiquées avec ce conseil communautaire, et de décider de retenir le scénario pré programmatique C, dont les caractéristiques indicatives sont les suivantes, et je vous les redonne. Configuration spectacle assis, 2000 places assises maximum et 1800 places assises en

jauge courante. Configuration spectacle assis debout, 3400 places maximum, 1000 assises et 2400 debout. Configuration événement professionnel, donc une jauge courante de 500 personnes et 500 repas assis, et une jauge maximale de 1500 personnes qui du coup déjeuneront debout sous forme de buffet. Et en configuration salon, on est donc à 63 stands de 3 mètres par 3 sur l'intérieur de la salle, puisqu'après les espaces extérieurs seront aussi utilisables pour ce type de manifestation. Voilà pour la présentation. Y a-t-il des questions ?

M. Christian BERTHOUX, conseiller communautaire : Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voudrais faire un retour sur la commission générale du 4 juillet, trois scénarios ont été présentés à l'ensemble des élus sur le projet de la salle de spectacle multifonction. Nous n'avions aucun document pour nous aider dans notre choix. À la présentation des scénarios, le scénario A, configuration sport événementielle, a été écarté d'entrée de jeu, sans concertation préalable.
En se basant sur l'actualité récente, l'échec du projet de fusion entre deux clubs territoriaux, surcoûts évoqués mais pas chiffrés, recettes non évaluées. Il a fallu le conseil de ce soir pour obtenir des éléments nécessaires pour réfléchir sur le bien-fondé des scénarios proposés. Étonné aussi de l'article sur le journal local du 10 juillet faisant apparaître que le choix du scénario avant le conseil communautaire de ce soir avait déjà été fait.
Notre préférence ira pour le scénario A, où l'on avantage des événements ayant un rayonnement sur la vie locale. Sports, concerts, spectacles, salons, loisirs, convivialité, pour 49% d'utilisation de la salle orientée vers la satisfaction du grand public. L'utilisation se réduisant seulement à 24% pour le scénario C, puisque cette priorité est donnée sur les événements professionnels, séminaires, colloques, étant plus tourné vers le développement économique, un peu moins vers la population du Grand Dax. Nous avons noté dans la synthèse des recommandations au marché que la jauge standard se situe entre 1 000 et 1 500 places pour les dimensionnements de la salle spectacle, peu de dates pour des grands spectacles, maximum 10 à l'année prévues, pour une utilité de jauge supérieure à 3 000 places. Au niveau de la synthèse comparative, une différence de 400 places assises entre les deux scénarios dont le A et le C proposés, la plus grande salle du département pourrait coûter cher en fonctionnement si la billetterie n'apporte pas les recettes escomptées. Un équipement orienté événements sportifs pourrait combler ce déficit. Pour la partie exploitation, il a été évoqué uniquement le surcoût induit pour la mise en place de la configuration de la salle en mode sport, les journées non occupées, pas de projection sur les recettes sur la billetterie et location pour match de gala. Certaines communes du Grand Dax labellisées communes sport pour tous, terres de jeux 2024 ainsi que villes actives et sportives, mériteraient des équipements à la hauteur de leurs ambitions sportives. Travaillons sur le long terme. Nous ne devons pas avoir cette vue étriquée qui ne permet pas de faire venir, s'établir ou de faire naître des équipes sportives qui pourraient bénéficier de cet équipement de qualité. Pourquoi jouer « petits bras » ?

M. Julien DUBOIS, Président : Je pense qu'il y a des incompréhensions mais on va pouvoir y répondre.
Axelle VERDIÉRE-BARGAOUI.

Mme Axelle VERDIÉRE-BARGAOUI, conseillère communautaire : Bonsoir, comme vient de le dire Christian BERTHOUX, les élus de l'Agglo dont nous sommes, ont appris par voie de presse le choix du scénario que vous avez acté à propos du projet de salle de spectacle multifonction, ce choix de scénario n'ayant pas fait l'objet d'un vote.
C'est à la fois une forme de mépris des délégués communautaires et une forme de mépris de l'instance de décision : le conseil communautaire, qui doit être appelé à voter ce soir. Concernant le projet en lui-même, nous vous avions alerté à plusieurs reprises dans cette Assemblée, comme d'autres sur certains points.
Le point numéro 1, l'abandon de la salle de basket pour des raisons que nous avions avancées, la présence de salles de basket dans plusieurs communes, la difficile compatibilité entre salle de spectacle et salle de sport,

le surcoût généré par ce type d'équipement, la situation financière et les résultats sportifs d'un de nos clubs de basket, et l'échec du projet de fusion, on ne commentera pas la vision court-termisme.
Point numéro 2, le coût que nous avions estimé à l'époque entre 20 et 25M€, alors qu'après l'avoir annoncé à environ 10M€, la présentation de Finances Actives de décembre 2021 l'estimait à 11,5M€. M. CHAHINE et vous-même aviez fini par lâcher lors du conseil du 7 décembre 2022 qu'il serait plutôt de l'ordre de 15M€. Aujourd'hui, et alors que la salle de basket est retirée du projet, vous nous annoncez 21,76M€ HT, soit plus du double du chiffrage initial. Précisons que ce montant est donné avant que les architectes aient eux-mêmes fourni leurs esquisses et avant même que le premier coup de pioche ait été donné, quid des fondations spéciales, des fouilles archéologiques, des surcoûts de matériaux, qui ont notamment connu une hausse de 30% en un an, des éventuels aléas de chantier.
Nous laissons à chaque maire des communes de cette Agglomération le soin d'apprécier l'impact que le coût d'investissement de ce projet aura et comment il pèsera sur leur budget pour plusieurs années, car comme nous, ils auront constaté à la lecture de votre présentation de l'encours de la future dette que sur les années à venir, nous ne verrons aucun nouvel investissement. Les chiffres annoncés dans la présentation du 4 juillet étaient les suivants. Encours de la dette en 2025, selon la prospective 2020, 63M€. En cours de la dette en 2026, tenant aujourd'hui compte de la salle, 54M€. Et entre-temps, nous aurons investi 10M€ pour la LGV et 21M€ pour la salle de spectacle. Soit 9M€ d'économie avec 31M€ d'investissement. Ce que vous pourriez vous attribuer au titre d'une gestion en bon père de famille ne correspond qu'à des emprunts arrivés à échéance et très clairement, l'absence totale d'investissement futur, ni pour l'Agglomération, ni pour les communes qu'elle se doit d'accompagner.
Le point numéro 3 concerne le stationnement. Vous confirmez que le projet comportera 80 places de stationnement et 130 éventuelles, ce qui sera insuffisant pour un équipement de cette taille pouvant accueillir 3400 spectateurs. Vous vous gardez de préciser que le coût moyen d'une place de stationnement aménagée en surface est de l'ordre de 5000€, ce qui aurait gonflé encore le coût de l'opération, si le projet respectait les critères de parking adaptés. La solution avancée, parking de grande surface commerciale à proximité, n'est pas recevable. Si un des supermarchés décidait de fermer demain son stationnement, pour une raison X ou Y, qu'en serait-il ? Et aujourd'hui, lorsque les matchs commencent, l'enseigne est encore ouverte, proche de l'heure de fermeture.
Concernant le point numéro 4, le déficit de fonctionnement prévu, tout le monde s'accorde sur le fait que dans tous les équipements similaires, il est de l'ordre de 10% du coût d'investissement, soit dans le cas de la salle présentée, environ 2M€. Vous présentez qu'il sera de 126 à 215 000€, soit 1%. Au mieux, c'est une méconnaissance du fonctionnement de cette structure au pire, un mensonge.
Le point numéro 5, les espaces dédiés aux séminaires et congrès. Nous réaffirmons notre inquiétude à ce sujet car ils viendront concurrencer ceux qui sont créés à cette intention à l'intérieur du Splendid et qui contribuent largement à cet équilibre économique.
En conclusion, nous actons vos revirements et sur la destination et sur les chiffres, mais nous restons sur notre position de départ. Une salle, nous sommes pour, mais nous pensons que ce n'est pas le moment et que le projet n'est pas abouti. Nous en voulons pour preuve le changement récurrent de dénomination et donc de destination que nous subissons depuis bientôt plus de 3 ans. Salle de spectacle, puis salle multimodale, puis salle polyvalente et maintenant salle multifonction. En l'état, notre groupe ne peut pas voter pour le scénario C.

M. Alain BERGERAS, conseiller communautaire : Bonsoir tout le monde. Moi, je m'inquiète en tant que maire des communes rurales, car ce projet risque d'impacter les investissements, les subventions pour nos communes rurales. Sachant que nous avons pas mal de salles polyvalentes qui sont dans un état vétuste.
Nous aurons besoin d'aide, de subventions pour réhabiliter ces bâtiments-là. De plus, une grande partie de certains maires ne vont pas se représenter en 2026, et laisserons le remboursement de cet emprunt aux maires qui viendront après. Je m'inquiète sur l'avenir de nos communes rurales et sur leur développement à venir. Pour compléter, je proposerais qu'il y ait un vote à bulletin secret pour ce vote afin de ne pas influencer certaines personnes. Merci.

M. Julien RELAUX, conseiller communautaire : Bonsoir à tous. Merci monsieur le Président. Alors bon cela ne va étonner personne, mais je vais contrebalancer un peu ce qui vient d'être dit, notamment certaines contre-vérités. Et je vais vous expliquer pourquoi il faut soutenir une salle ambitieuse sur le Grand Dax. Pour une raison fondamentale, c'est que cela correspond à une attente forte de nos administrés. Nous ne disposons pas d'un tel équipement sur le territoire, et les bassins de vie qui comptent autour de nous ont cet équipement. En Pays Dacquois, il n'y a rien de suffisamment calibré, il n'y a pas ce genre de salle de spectacle. Je rappelle que les arènes peuvent accueillir des gros concerts, mais qu'à titre exceptionnel, et dans des conditions de confort très aléatoires. Il n'y a pas de grande salle pour les salons, pour les congrès, les séminaires. Tout à l'heure, j'ai entendu parler du Splendid, la plus grande salle du Splendid a une capacité de 130 personnes. On a bien vu qu'on était sur des niveaux de réception tout autre. Demain, si nous menons à bien ce projet, nos concitoyens pourront aller voir des concerts d'artistes connus et reconnus. Nos concitoyens pourront aller assister à des salons, ce qui constituera des animations de fin de semaine supplémentaires dont ils sont aujourd'hui privés. Aujourd'hui, il n'y a pas de type d'événement aussi important et aussi nombreux parce qu'il n'y a pas d'équipement adapté. On voit bien le succès de la Foire expo de Dax prouve qu'il y a quand même une certaine appétence pour ce type de manifestation. Il y a donc une forte aspiration des Dacquois pour ce type d'équipement. Et ces gens-là, il faut les écouter, il ne faut pas leur tourner le dos pour des raisons politiciennes, juste parce qu'on a envie de faire barrage à M. DUBOIS.
On ne s'oppose pas à un projet qui est attendu par une grande partie de la population pour des raisons politiciennes. Un projet attendu par une grande partie de la population, mais aussi, disons-le, par une grande partie des élus, dans leur for intérieur. Petit rappel historique, en 2021, l'AUDAP qui nous accompagnait pour élaborer le projet de territoire, nous a réuni et nous a sondé anonymement. Plus de 2/3 des élus avaient alors répondu que l'équipement qui manquait le plus sur le territoire, c'était quoi ? La salle de spectacle. L'attente était claire. Alors maintenant, je le dis, il faut y aller, et de manière ambitieuse, car c'est un équipement que nous construisons pour plusieurs générations. Grâce à cette salle, nous allons élargir l'offre de loisirs et d'animation sur le Grand Dax et nous allons aussi renforcer l'attractivité extérieure du territoire. Et certainement pas en la construisant sur un autre territoire. Ce n'est pas anodin pour le tissu économique local. Nous avons de bonnes raisons de nous engager dans la construction d'un tel équipement. Et c'est pour cela que je soutiens sans réserve cette délibération.

M. Christian CARRÉRE, Vice-président : Bonsoir à tous. Je pense que nous devons avoir en tête l'aspect financier au moment de faire ce choix. Le scénario C est certes le plus cher, mais il va nous coûter 400 000€ de plus que le scénario A, avec du sport. Et on sait très bien que ce scénario coûtera plus cher en fonctionnement. On sait bien que quand il y a du sport, il faut préparer trois jours avant les entraînements et pour un match, on bloque une salle pendant 10 jours. Par rapport au scénario B, il y a 1,4M€ d'écart, c'est sûr que c'est une somme.
Mais quand on voit que notre Agglomération investit à chaque mandat, entre 60 et 70M€, que cet équipement va être remboursé sur 25 ans. Cela ne sera pas remboursé sur une seule mandature, ce sera remboursé sur

plusieurs mandatures. Cet équipement va bénéficier à plusieurs générations. Toutes les communes de notre territoire sont en expansion démographique, tout le monde a des lotissements qui sont prévus, et à l'heure actuelle, nous ne voyons pas de baisse de la population. Ce sera un apport financier important pour l'Agglomération et pour nos communes.
Je pense qu'il vaut mieux voir les choses de façon importante. La jauge qui est proposée va représenter la salle la plus importante sur le département. On voit bien que les salles de la Côte ne peuvent pas recevoir tous les spectacles car elles sont systématiquement pleines. Donc, il est hors de question pour moi de faire un équipement sous-dimensionné, et je pense que le choix numéro C est le meilleur choix qui peut être fait pour notre Agglomération. Et je voudrais revenir sur ce qu'a dit Alain, sur les équipements de nos communes, ce n'est pas forcément la faute de l'Agglomération si durant plusieurs mandatures, on n'a pas fait les travaux pour entretenir ces bâtiments. C'est à la charge de chaque commune de le faire, ça n'est pas la faute de l'Agglomération.

M. Alain BERGERAS, conseiller communautaire : Oui, c'est à la charge des communes, mais quand même il y a la CAGD qui arrive à subventionner une partie de ces installations.

Mme Guylaine DUTOYA, Vice-présidente : Moi je reviendrais sur les scénarios et sur le côté sport. J'avais cru comprendre en tout début de nos discussions que certains d'entre vous étaient justement un peu plus tournés vers le sport, et étant une commune rurale très concernée par le club, l'ADB, qui fusion/union, (cela ne s'est pas fait), mais qui maintient son niveau, et que je vous invite à continuer de venir encourager parce qu'ils n'ont pas l'intention de s'arrêter là. Concernant le projet de cette salle, je reconnais, alors que je ne disais pas la même chose au départ, que le sport n'a rien à faire là, mais la salle est prise tous les soirs de la semaine, et tous les week-ends. Donc ça n'est pas possible qu'une salle de cette envergure ne reçoive que des matchs de temps en temps, me semble-t-il. Du coup, je suis plutôt d'accord pour laisser tomber ce scénario-là.
Sur les équipements des communes rurales, et sur la crainte que les maires ruraux soient toujours happés, ruinés par l'Agglomération... Bon, trois mandats, et cela fait trois mandats que je l'entends.
Je suis sur un projet énorme pour une commune comme Candresse, pour répondre à l'ADB autant que « faire se peut ». Mais cette salle de Candresse n'est pas qu'une salle de basket, c'est une salle polyvalente dans laquelle nous avons nos fêtes, nos vide-greniers, nos lotos, toutes les petites manifestations que l'on a chez nous. Libre à chacun d'aller jusqu'où il le souhaite sur l'investissement qui peut concerner le sport.
Là, je suis entièrement concernée, la compétence étant départementale, je ne manquerai pas de m'adresser, même s'ils sont déjà au courant, aux conseillers départementaux pour les subventions possibles concernant le sport. Du coup, je serai favorable aussi pour ce scénario.
Je trouve que la difficulté existait pour la piscine, on met une rangée de plus, on ne la met pas. C'est toujours compliqué, ce genre de choses. Et là, c'est un petit peu la même chose.
Sur la capacité, pourquoi pas mettre un petit peu au-dessus ? Et ensuite, M. BERTHOUX, je dirais une petite chose que j'ai souvent répétée, et qui me revient. On a quand même, dans les précédents mandats, fait deux plaines des sports. Ce sont les villes qui les ont faites. Par contre, l'Agglomération a fortement, très fortement participé. À ce moment-là, il y avait déjà besoin d'une salle de basket.

Monsieur Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Je ne vais surprendre personne en redisant ma réprobation de ce projet, en rappelant que je ne suis pas pour la construction d'une salle, mais pour la construction d'une salle intercommunautaire. Comme je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, il y aurait eu une autre capacité qui aurait pu justement permettre de recevoir, des vedettes qu'on ne recevra pas dans une salle de 3 000 personnes, si ce n'est en mettant le prix des billets à 250€ pour ceux qui pourront y aller, et tout le monde ne pourra pas rentrer dans cette salle.
Je voudrais ajouter quand même deux éléments supplémentaires, le fait que le volet sport ait disparu de ce projet, pour 36 000€, je crois, si j'ai bien compris. Je regrette aussi de ne pas avoir pu présenter ce projet en amont à mon conseil municipal, projet qui aura des conséquences quand même pour notre commune,

comme l'a dit Alain BERGERAS. Je rappelle quand même que c'est le mandat précédent qui avait permis une subvention de 30 000€ pour toutes les communes, au-delà des sommes qui ont été allouées aux deux communes principales, c'est-à-dire DAX et SAINT-PAUL-Lès-DAX. J'aurais souhaité qu'on augmente peut-être cette somme allouée aux petites communes pour des projets importants.
Dernier point, permettez-moi, M. le Président, de remarquer l'hypocrisie ou la naïveté de certains membres de votre majorité, qui depuis 3 ou 4 ans, n'arrêtent pas de dire et de redire que les prédécesseurs avaient laissé les caisses vides. Je vois qu'aujourd'hui, après un peu plus de 3 ans, vous êtes en capacité de prévoir un budget de 21 M€ pour cette salle. Ou bien vous n'aviez pas vu tous les problèmes en amont, je ne comprends pas tellement. Et le dernier qui a dit ça, il vient de nous dire, justement, que le problème ne se posait pas sur le financement.

Monsieur Julien RELAUX, conseiller communautaire : Juste pour répondre à Serge concernant l'interco, je rappelle quand même que c'est l'essence même des intercommunalités que de porter collectivement des projets d'intérêts communs que l'on n'est pas capable de porter seul, chacun dans son coin. Donc là, on est en plein dans le sujet.

M. Julien DUBOIS, Président : Merci. Serge, si tu veux la parole, tu la demandes, on te la donne, mais ça n'est pas la peine de parler hors micro.

Mme Bérangère LASSOUQUE SABOURAULT, conseillère communautaire : Je ne pourrais que m'interroger comme le font certains de mes collègues, sur le financement de cette salle étant donné que nous n'avons pas d'éléments sérieux pour pouvoir l'évaluer à ce jour. Et comme pour d'autres projets que nous menons tous dans nos communes, on essaye d'imaginer comment on pourrait être accompagné, pour cela, il faut rentrer dans des cadres et des besoins avérés.
J'ai deux petits abus de langage quand même qui m'ont interpellé parce qu'on a sur notre KBOX une rubrique commission générale, et je n'ai pas vu de convocation à une commission générale, je n'ai pas vu de document de présentation qui aurait été mis à disposition avec tous les éléments de ce conseil, pour en informer les membres. Il me semble que c'est la moindre des choses quand on parle d'investissement de 21M€, il me semble que tous les élus ici présents auraient mérité avoir une information écrite qu'ils puissent analyser en dehors de cette instance. Et puis pardonnez-moi, mais le petit lapsus de mon collègue m'a fait un peu sourire parce qu'on sait que la culture ramène de l'argent. C'est un investissement en perte, mais c'est un investissement qui ramène de l'argent. Mais en l'occurrence, cette salle de spectacle, si elle se fait à Dax, ne profitera pas financièrement aux petites communes de l'Agglo, les retombées financières et économiques profiteront à DAX. Parce que je ne pense pas que les personnes qui viendront assister à ces spectacles ou événements, iront se loger à SIEST ou à ANGOUMÉ ou iront faire leurs courses à SAINT-PAUL-Lès-DAX ou ailleurs sur l'Agglomération du Grand Dax. Nous avons réuni le conseil municipal de NARROSSE hier soir et nous avons présenté ce projet. Donc je me fais porte-parole de Gérard LE BAIL et de l'ensemble de notre conseil municipal, qui a été surpris, déjà par cet article dans la presse locale qui semblait acter un choix qui n'avait été ni validé et ni présenté en conseil communautaire, qui ont des avis partagés et beaucoup de réserves et d'inquiétudes par rapport à cette salle.
Je suis sur un projet avec la commission culture de NARROSSE, de Pôle Culturel, qui est pratiquement abouti. On a beaucoup travaillé sur ces projets, on a travaillé avec des programmistes, c'est-à-dire qu'on doit justifier du moindre créneau horaire, du moindre m^2 d'investissement pour pouvoir avoir des subventions, et nous en avons beaucoup, heureusement. Donc à ce titre-là, beaucoup des personnes qui ont travaillé avec nous sur ces projets s'interrogent de la façon dont ce projet-là a été élaboré, parce que pour l'instant,

on a des autorisations d'urbanisme, on a des prospections sur ce qui pourrait être intéressant, etc. Mais rien de bien sérieux, encore une fois, rien de bien précis.
Aucun chiffre sur le fonctionnement, et on sait que ça coûte très cher. Aucune projection, aucune indication précise sur le fonctionnement, sur ce que ça va coûter et pourquoi et comment. Quant aux personnes que je fréquente, qui font partie du monde du spectacle et dont c'est le métier, je vais peut-être vous surprendre, mais ils disent que c'est encore « petit bras » parce qu'ils considèrent, comme beaucoup de personnes dans la population qui s'intéressent à la culture et à la musique en particulier, que ce n'est pas 3 400 personnes qu'il faudrait comme capacité, mais au moins 5 000, c'est-à-dire au moins un zénith. Donc ça demande une autre réflexion, beaucoup moins d'approximation et beaucoup plus de travail et de sérieux que ce qui nous a été présenté.

Monsieur Grégory RENDÉ, Vice-président : Je suis assez surpris d'entendre dire qu'un tel équipement ne bénéficie pas aux Grands Dacquois. Christian, tout à l'heure tu as dit que ça n'allait pas bénéficier au Grand Dacquois, cet équipement, moi je pense que quand on fait une foire à expo, ça bénéficie à tout le monde, je pense que c'est vraiment nécessaire au territoire, ça attire énormément de monde. Quand on fait un concert, ça attire du monde, quand j'entends dire que ça ne va pas bénéficier aux villages ruraux, je suis désolé, un petit exemple, à MARCIAC, quand je vois la salle qu'ils ont fait, les gens se logent jusqu'à 80 kms. C'est-à-dire que les villages qui bénéficient des chambres d'hôtes vont être ravis d'entendre cela. Attendez, mais c'est une réalité, vous rigolez mais moi je suis sûr que vous serez content quand vous avez des investisseurs ou des gens motivés dans vos villages qui font des chambres d'hôtes et qui entendent dire que cela ne sert à rien de faire une chambre d'hôte dans votre village, ils vont être assez contents d'entendre cela. Mais oui, mais c'est la vérité. 3 000 personnes qui arrivent sur un territoire, il faut bien qu'ils se logent. Ils ne vont pas loger qu'à DAX, ils vont loger à HERM, à NARROSSE, à SAUGNAC. Non, mais vous pouvez dire non, mais c'est une réalité. Ou alors, vous ne voyez pas ce qui se passe ailleurs. Des salles de 3 000 places qui font le plein, il y en a partout en France. Donc, il faut arrêter d'avoir ce regard un peu biaisé, je pense que c'est un équipement nécessaire. Ça n'a rien à voir avec ce qu'on propose comme équipement, ça ne va pas mettre à mal l'équilibre du Splendid. 130 personnes, ils auront toujours ce type d'événements.
Et ensuite, Alain, quand on s'engage en politique, il faut assumer ses choix, les petites manœuvres de bulletin secret, ça n'est pas ma vision des choses, quand on fait de la politique, on assume complètement ce qu'on fait et ses votes.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Vous n'allez pas être étonnés mais moi bien sûr je trouve que le projet de salle de spectacle est tout à fait pertinent. Parce que pour moi une salle de spectacle aujourd'hui sur nos territoires, est vraiment manquante. Pourquoi ? Parce qu'on a l'Atrium qui est régulièrement surbooké, on refuse des spectateurs. On est obligé de faire attention à ce que l'on programme, on ne peut pas programmer des spectacles de grande ampleur. Le seul qu'on peut faire aujourd'hui, c'est uniquement au niveau des arènes mais on est limité avec la météo. Si on a une météo pluvieuse, on est obligé d'annuler. De plus on n'arrive pas non plus à contenter toutes les demandes de congrès. On vient encore de refuser un congrès de plus de 300 personnes parce qu'on n'a pas de salle pour les recevoir. Au niveau de l'Atrium, c'était déjà occupé, on ne pouvait pas. Voilà, je pense sincèrement que c'est vraiment un projet structurant et un pilier de développement pour notre Agglomération.

M. Amine BENALIA BROUCH, conseiller communautaire : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues. Oui moi je voulais juste prendre la parole parce que je pense que beaucoup de prises de parole sont faites pour avoir son petit nom et prénom demain dans le journal parce que ce qu'on a entendu ce soir n'est pas très sérieux.
Quand on entend M. POMAREZ parler de billets à 250 € mais il faut arrêter de dire n'importe quoi, ce n'est pas possible. Quels spectacles à 250 € ?
Quand on parle d'une salle avec une autre Agglomération ? D'accord mais où ? On sait très bien qu'ils la souhaitent à l'extérieur de notre territoire. Alors là c'est sûr que ça ne va bénéficier à aucune commune du territoire. Après Mme LASSOUQUE, vous dites que vous connaissez des gens du monde du spectacle, un Zénith de 5 000 personnes, un Zénith ça commence dans une fourchette de 3500 places, d'accord ? Et non pas de 5 000 places. La SCET (Services Conseil Expertises et Territoires) dont c'est le métier d'être des programmistes, de faire des études, le travail qu'ils ont rendu n'est pas clair, n'est pas bon ? C'est ce que vous êtes en train de dire, ça n'est pas très sérieux, ni respectueux du travail qui a été fourni.
On sait très bien que ce projet a été porté depuis longtemps, c'est un projet de territoire que nous avons tous défendu ensemble. Alors je comprends mais au bout d'un moment il faut être courageux, M. BERGERAS vous demandez également vous un vote à bulletin secret, mais non, on fait de la politique comme j'ai toujours dit depuis le début, soyons courageux et montrons ce que nous votons à nos administrés pour qu'ils connaissent nos décisions.
Alors c'est facile de dire nous voulons la salle de spectacle, mais pas là. Nous voulons une salle de spectacle, pas comme ça. Nous voulons une salle de spectacle, ailleurs. Nous voulons une salle de spectacle, bon vous la voulez la salle de spectacle ? Oui ou non ? Parce qu'au bout d'un moment il faut être clair. Et les Français et les Françaises d'aujourd'hui quand on voit les résultats que nous avons vécu ces derniers moments, je pense qu'ils nous demandent d'être clairs. Arrêtez de faire volte-face, c'est que vous êtes en train de faire.

M. Philippe LAFFITTE, conseiller délégué : Merci monsieur le Président. Bonsoir à tous. Le scénario C me paraît beaucoup plus séduisant par sa capacité d'accueil pour des spectacles, concerts et autres événements. Nous ne devons pas rééditer les erreurs du passé en faisant allusion au centre AQUAE. Au départ, je me souviens que le projet était ambitieux sur la présidence de Jean-Marie ABADIE et que son montant était assez élevé. Par la suite, le projet a été revu à la baisse et aujourd'hui nous nous trouvons avec un bassin intérieur de 4 couloirs de nage, ne pouvant pas accueillir de compétitions et où il est difficile de faire cohabiter tout le monde. Je pense que nous ne devons pas reproduire la même erreur parce qu'une fois que la construction sera faite, il sera difficile de revenir en arrière. Alors prenons garde et c'est pour cela que je suis favorable au scénario C dont l'investissement est certes un peu plus onéreux, mais qui permet d'accueillir de grands spectacles, de grands événements et pourquoi pas certaines compétitions sportives. En conclusion, soyons un peu plus ambitieux, d'autant plus d'après ce que vous nous avez dit monsieur le Président, ce projet n'augmente pas la durée de désendettement.

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : Tout d'abord un message amical à Martine DEDIEU, pour lui dire que 300 personnes, on est tout à fait en apte pour les accueillir dans une salle à SAINT-PAUL-Lès-DAX. J'espère que pour une prochaine demande on nous sollicitera.
Très sincèrement, on se posait la question avec les collègues, est-ce qu'on venait ce soir ? Parce qu'on a pu lire dans la presse que le choix était déjà fait, donc ça interroge quand même sur cette Assemblée délibérante.
Est-ce que ça sert à quelque chose qu'on vote ce soir puisqu'à priori c'est déjà fait ?

Mais ça vaut toujours le coup de venir dans ces Assemblées, quel spectacle cette salle. On va de surprise en surprise, je suis très étonné des interventions de certains élus ce soir qui nous ont expliqué pendant très longtemps qu'il fallait vraiment une composante sportive. C'était indispensable pour le territoire. Et puis finalement, ça n'est plus indispensable. Et puis on a entendu toute une série d'arguments. Alors moi, je suis très à l'aise, je le dis à Amine BENALIA BROUCH, bien sûr que nous voulons une salle de spectacle, et il me semble depuis le début avoir demandé avec d'autres, une salle qui soit véritablement de spectacle. Donc je me réjouis qu'il y ait une évolution sur ce point de vue ce soir, comme quoi ça peut aider de discuter calmement, d'écouter les points de vue de chacun. Et je le dis à Julien RELAUX, pas que des dacquois, puisqu'après tout on est dans une Agglomération du Grand Dax. Sur les retombées financières, ça interroge quand même ce que dit Grégory RENDÉ, parce que bien évidemment il y a des retombées pour un territoire, mais quand je vais voir un spectacle à PAU ou à BIARRITZ, je ne vais pas dormir là-bas. Et sur des capacités d'accueil, on imagine que ce sera le même format, parce que bien évidemment il faut accueillir des séminaires aussi, cela nous en sommes convaincus.
Alors on a évolué sur ces aspects-là, je le redis, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, nous avons une Communauté à côté, je rejoins le point de vue de Serge POMAREZ, on peut très bien imaginer un financement intercommunal, puisque le président de MACS a dit lors de l'atelier des territoires dans lequel participe le Grand Dax, qu'il était prêt à co-financer une infrastructure comme celle-ci, comme il fait d'ailleurs pour la LGV. Et il n'était pas opposé à ce qu'elle soit située sur le territoire du Grand Dax, c'est ce qu'il a dit lors des ateliers du territoire. Parce que là où le bât blesse, c'est la finance, on avait une estimation à 12M€ à l'origine, pour cette salle. On arrive quasiment au double aujourd'hui.
Alors qu'on a entendu pendant tout le début de la mandature que nous entrions dans un mur financier, que ça a été dit, alors HIkmat CHAHINE n'est pas là malheureusement, mais qu'il nous l'a dit et répété il y a encore quelques semaines, qu'il n'était pas possible de financer une nouvelle aire de « Grand Passage » des gens du voyage au bout de l'Agglomération, parce qu'on n'arrivait pas à trouver 1,5M€, 1,6M€ pour le faire.
Et puis finalement on arrive à trouver beaucoup d'argent d'un coup, sur l'endettement, j'imagine que c'est un budget annexe, donc vis-à-vis des ratios et autres, les impacts ne vont pas être les mêmes.
Se pose la question des finances, parce que lorsqu'on s'engage dans un projet comme celui-ci, sans aller demander le concours des voisins qui sont prêts à payer, on fait une croix sur beaucoup de choses. C'est-à-dire qu'on ne va pas avoir davantage d'investissement sur les voiries, sur les poubelles, sur les gens du voyage, et tant d'autres projets, peut-être sur les communes rurales également qui demandent davantage de financement sur certains aspects. Donc je crois qu'on joue aussi « petit bras » sur le déficit, moins de 1% par rapport à un équipement comme celui-ci, ça interroge. Si c'est l'avis des experts pourquoi pas, mais nous cela nous interroge. Moins de 1% de déficit sur un équipement comme celui-ci, c'est pas forcément les ratios que l'on voit communément ailleurs, c'est même extrêmement rare. On a avancé sur certains aspects, maintenant il reste à avancer dans la coopération avec les autres territoires, notamment sur le volet financier, pour s'assurer qu'on puisse pérenniser, pas l'avenir d'une salle de spectacle, mais l'avenir du Grand Dax. Alors je voterai contre le scénario C, c'est extrêmement clair, mais comme il y a une demande qui a été faite, elle convient d'être examinée conformément au règlement intérieur.

M. Julien RELAUX, Conseiller communautaire : Juste pour répondre à Julien BAZUS concernant la conduite du projet avec une autre intercommunalité, au conseil communautaire du mois d'avril, M. BAZUS avait évoqué une collectivité à côté de la nôtre qui s'était proposée de travailler avec nous. Serge POMAREZ avait expliqué et même affirmé que cette dernière nous avait écrit, mais ils ne nous ont jamais sollicité, jamais écrit, à moins que depuis le courrier soit arrivé. Serge POMAREZ avait même affirmé que cette dernière nous avait écrit.

Aucune intercommunalité limitrophe n'est intéressée par une construction de salle de spectacle, puisqu'aucune ne l'a inscrite dans son projet de territoire. MACS dispose déjà d'une salle d'équipement sur son territoire, ça s'appelle « le Tube ».

M. Julien DUBOIS, Président : Il faut accepter qu'il y ait des gens qui aient des avis différents.

M. Henri BEDAT, conseiller communautaire : Juste quelques mots pour vous confirmer ma position d'être contre ce projet. Tout a été dit, quasiment. Je vais relever quelques mots qui ont été dits ici. M. RELAUX dit que les Dacquois l'attendent. Effectivement, les Dacquois l'attendent. Et ici aussi, on fait toujours référence à des choses qui ont été faites, comme il y avait unanimité sur le projet de territoire. OK, mais si on demande aux gens qu'est-ce qu'il manque comme équipement, moi je suis d'accord pour dire qu'il manque une salle de spectacle. Je l'ai toujours dit.
Par contre, est-ce que c'est la priorité aujourd'hui d'aller sur une salle de spectacle, M. BENALIA parle des résultats des élections législatives ou des européennes, peu importe. Mais, cela traduit, des choses que les électeurs ont voulu dire et c'est qu'ils n'étaient peut-être pas considérés. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a des problèmes de logement. Peut-être qu'il y a des problèmes de sécurité dans des endroits, mais il y a des problèmes de logement. Il y a des problèmes de pouvoir d'achat. Et cela me paraît important, qu'on puisse aborder ce problème de logement, je l'ai dit en commission l'autre jour, je n'ai pas senti une véritable politique en matière de logement au niveau de l'Agglo. Et Christian CARRÉRE le dit, il fait un lotissement et cela a été le cas à RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY, il n'y a pas de problème pour que les lots se vendent, les gens viennent et pourtant, Il n'y a pas de salle de spectacle. Pourquoi les gens viennent sur un territoire ? Pourquoi le Grand Dax est attractif ? Parce que dans chaque commune, tout le monde fait le boulot. On a des écoles. L'Agglo a fait ce qu'il fallait. Elle a mis en place des écoles post bac. On va en voter une tout à l'heure et c'est tant mieux, c'est ça qui attire les familles, c'est le transport, c'est la fibre. Et là aussi, je félicite, parce qu'il faut dire quand c'est bien, le fait d'avoir pu finir l'extension du réseau. C'est ça qui attire les gens, ce sont des services, la santé, le logement.
Le logement, comment vous allez faire dans vos communes, vous le savez, comment vous allez faire dans les années qui viennent ? Avec des parties constructives des PLU qui sont mortes. M. RELAUX vous êtes bien placé pour savoir qu'il y a un problème de logement, qu'il y a de la demande et qu'il n'y a pas d'offre. Donc voilà, aujourd'hui, je pense que ce sont plutôt ces domaines-là qu'il faudrait traiter avant de traiter une salle de spectacle qui va coûter cher, mais cela a déjà été dit. Après, juste une question, parce que je n'ai peut-être pas entendu dans votre présentation, mais vous avez annoncé des financements, des subventions en hauteur de 30 %. Peut-être avez-vous déjà eu des assurances ? Voilà.

M. Amine BENALLIA BROUCH, conseiller communautaire : Oui, merci. Non, parce que comme Henri a parlé de ce que j'ai dit, mais je vais tout de même revenir sur ce que tu viens de dire. J'ai entendu 8 fois le mot « logement ». C'est quand même aberrant. On va nous faire croire que parce qu'on fait une salle de spectacle, plus personne ne va pouvoir se loger dans le Grand Dax. C'est ce que vous êtes en train de nous expliquer. On dit à M. RELAUX, « vous êtes dans la commission logement ». Non, non, mais je comprends que cela vous déplaise, parce qu'on vous laisse souvent dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas possible de dire n'importe quoi. Ce n'est pas possible. Là, on ne peut pas mettre une salle de spectacle face au logement. On ne peut pas mettre une salle de spectacle, un projet structurant et de développement économique, qui fera également venir des familles, probablement, même sur notre territoire, avec le logement d'un côté, et tant qu'à faire la voirie et tout le reste. Parce que c'est vraiment... Là, vraiment, on touche le fond.

M. Philippe LAFITTE, conseiller délégué : Moi, je veux bien qu'on parle de logement. En ce qui me concerne, j'ai 28 logements sociaux. Cela fait deux ans que le projet est en cours. Cela n'a toujours pas avancé. Merci.

M. Julien DUBOIS, Président : Écoutez, oui, effectivement, il y a débat comme prévu, et c'est bien normal pour un sujet aussi important, en tout cas de mon point de vue, puisque je continue à penser qu'il est nécessaire pour notre territoire. Normal que les échanges aient été nourris, on voit que plus on avance et plus il y a des arguments qui tombent.
Parce qu'en fait, dans cette Agglomération, on s'est dit, et je le répète, même si cela peut irriter parfois. C'est, et Henri BEDAT l'a rappelé, l'équipement qui manque en priorité du point de vue des élus. Et c'est ce qui avait émergé du questionnaire qui avait été diffusé. Sur ce point, on était d'accord, et puis quand on a vu qu'on avançait, que ce projet allait sans doute voir le jour, certains ont cherché des arguments pour dire, il ne faut pas le faire. Alors, qu'est-ce qu'on a dit ? On a dit, la méthodologie n'est pas la bonne, il n'y a pas de concertation. Je rappelle que c'est le quatrième vote auquel nous allons procéder sur ce sujet ce soir, alors même que l'on n'en est pas encore au vote sur les études de programmation, qui elles, seront très détaillées et qui interviendront à l'automne.
Pour un sujet aussi important, il nous a semblé nécessaire de multiplier les étapes, j'ai reparlé des études de faisabilité et j'y reviendrai, de passer ensuite par un vote pour le positionnement de la salle et puis aussi pour chaque étape de calibrage, les études de marché, comment cette salle allait être dimensionnée, et petit à petit, on affine et on intervient là aux pré-études de programmation où on propose trois scénarios.
Je rappelle que ces scénarios n'ont pas été découverts par la presse, au contraire de ce qui a été dit, puisqu'ils ont, dans le détail été proposés à la commission générale, à l'ensemble des conseillers communautaires pour que justement on puisse aller dans le détail, qu'il n'y ait pas de posture qui parfois peut intervenir de part et d'autre, et que donc tout le monde ait la même connaissance des choses afin de déterminer ce scénario.
Il a fallu trancher, parce qu'avancer sur un projet comme ça, c'est aussi trancher et faire fi de certaines options. C'est vrai, le sport, alors que nous étions beaucoup ici à souhaiter qu'il soit présent dans cet équipement, ne pourra pas l'être dans le dimensionnement que l'on souhaitait, notamment sur le sport collectif.
D'une part, je le disais, pas uniquement parce qu'il s'est passé des événements locaux concernant nos clubs de basket, mais surtout parce qu'aujourd'hui, le calibrage des différentes salles, Guylaine peut en parler, puisqu'elle travaille sur ce sujet, est suffisant pour accueillir le nombre de spectateurs qui veulent assister à du basket, et que d'autre part, ça allait grever de manière significative le fonctionnement de cette salle et tous les événements qu'on pourrait y organise.
Et tout ça, moi, je ne l'ai pas sorti d'une discussion avec quelqu'un que je connais dans le milieu des concerts, de quelqu'un qui m'a dit qu'une salle devait fonctionner comme ça. Moi, j'ai attendu, alors c'est peut-être idiot, mais c'est comme ça que je fonctionne, j'ai attendu que des professionnels, des cabinets dont c'est le métier, nous répondent à toutes ces questions. Je n'ai pas souhaité qu'on ait des discussions dignes du café du commerce pour savoir s'il fallait 3000, 4000, 5000 ou 6000 places et si le sport allait passer ou pas.
J'ai attendu qu'on me dise de manière très précise les éléments qui allaient permettre ou pas à cet équipement, d'une part, de fonctionner et si notre configuration allait permettre ou pas à cet équipement de rencontrer son public. Car c'est bien ça l'objectif, c'est que cet équipement, cette salle, elle répond aux attentes de nos concitoyens, elle répond aux attentes de tous ceux qui, particuliers, grand-public ou entreprises, viendront du coup sur notre territoire.
Il était important de passer par toutes ces étapes. C'est pour cela qu'on a pris le temps nécessaire. Alors quand j'entends qu'on a appris en conférence de presse, à la sortie de cette commission générale qui

était un moment important pour déterminer le scénario qui serait proposé lors de ce conseil communautaire, oui, il me semblait important d'en informer tout simplement la population. Voilà où nous en sommes.
Et l'ensemble des conseillers municipaux des différentes communes, parce que si certains n'ont pas eu le temps de les rencontrer dans le laps de temps de 15 jours qui étaient laissés, au moins, ils ont eu les informations.
Parce que oui, il était important de dire, on avance vers une étape significative qui sera proposée au conseil communautaire, sous réserve du vote. Alors après, j'ai entendu d'autres débats concernant les jauges. Est-ce qu'il fallait mettre telle activité, telle autre ? Est-ce qu'il faut un zénith ? Est-ce qu'il faut y mettre des activités auxquelles on n'avait pas pensé ? On a tous un avis sur ça. Et moi, très franchement, à l'origine, quand j'imaginais ce type de projet, j'avais peut-être des dimensionnements en tête différents. J'avais peut-être des jauges supérieures. J'avais peut-être des envies d'activités différentes. Mais à un moment, il faut aussi se confronter à la réalité et aux gens dont c'est le métier de faire des études de marché, de regarder là où est le besoin, comment on fait fonctionner cet équipement et ce qu'il faut y mettre. Et ce calibrage, il a été proposé de manière très claire dans le dossier que vous avez tous reçu, que vous avez pu analyser avant ce conseil, et qui donne des jauges, qui dit pour les spectacles, on est plutôt sur 3 000, pour les salons, séminaires, on est plutôt sur 500 à 1 000. Et bien, ce qui a été décidé avec ce scénario C, c'est au contraire de ce qui a été dit, de ne pas jouer « petits bras », mais de ne pas avoir de regrets. Je crois que c'est Thierry BOURDILLAS qui l'avait dit, d'ailleurs, en commission générale, de ne pas avoir de regrets par la suite. Parce que c'est vrai que pour 1M€, ce n'est pas rien 1M€, mais sur un projet comme cela, il serait sans doute dommage de regretter, comme cela a pu être le cas sur d'autres équipements, dans quelques années, de ne pas avoir tenté la jauge supérieure, pour justement pouvoir accueillir ces artistes de renom, ces entreprises de renommée nationale qui viendront s'implanter pour un séminaire sur le territoire.
Et je rappelle les griefs qui étaient faits. Un, on était d'accord sur une salle. Maintenant, j'entends que certains nous disent non, finalement, on ne veut pas de salle.
Très bien, la deuxième, c'était la concertation. Je le rappelle, on a passé 4 votes sur le sujet, ce sera le quatrième ce soir, et on est passé par des étapes qui n'étaient absolument pas obligatoires dans le cheminement juridique d'un projet comme celui-là. Il y avait le calibrage, certains nous disaient, on a eu des écrits divers et variés, un coup que la salle allait être trop grosse, qu'elle n'allait pas fonctionner, une fois qu'elle allait être trop petite, nous on s'est focalisés sur les études de marché, et on a dit, on se met un poil au-dessus, parce que comme cela, on sera plus à l'aise pour prévoir l'avenir.
Et puis, il restait l'écueil parce que, là aussi, j'ai tout entendu, de la soutenabilité financière de notre Agglomération, de toute façon il est fou, on n'allait jamais pouvoir supporter un tel projet.
Et cette interrogation, elle est légitime, parce qu'un gestionnaire, comme nous sommes beaucoup à l'être dans l'exécutif et ici dans ce conseil, ne peut pas passer outre cette question. Et donc, on peut d'ailleurs le rediffuser si nécessaire, nous avons établi une prospective financière à la disposition de tout le monde qui regarde réellement les chiffres, et qui n'invente rien, et qui montre que cette salle de spectacle, intégrée à nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, ce qui n'est pas toujours fait quand on prévoit un projet comme celui-là, quand j'entends Bérangère LASSOUQUE dire que c'est fait avec amateurisme, avec beaucoup de fragilité, et on n'a pas les éléments, moi j'aimerais savoir combien de projets de cette dimension-là ont été regardés de manière aussi précise avec l'investissement et le fonctionnement intégrés.
Et on a une prospective financière qui nous montre, un, que le ratio d'endettement reste sous les 8 ans, c'est-à-dire qu'il ne se dégrade pas, pour répondre à tout ce qui a été dit par le passé, qu'on allait couper ailleurs, c'est-à-dire qu'on va financer une salle de spectacle et on ne va plus rien faire à côté.
Je rappelle que sur le mandat prochain, c'est-à-dire celui où la plus grosse partie des charges sera à assumer sur l'investissement et le fonctionnement, l'investissement total de l'Agglomération, il restera aux alentours de

63M€, c'est-à-dire qu'on aura toujours nos 48M€ qui servent à assumer toutes nos dépenses d'investissement qu'on fait tout au long de l'année pour les communes rurales qui ont besoin des fonds de rénovation énergétique ou des fonds de concours généralistes pour entretenir nos routes, pour continuer à assumer notre politique déchet, alors c'est vrai, sans refaire ce qu'on a déjà fait, parce que tout le monde est au courant qu'on est en train de beaucoup investir sur ces politiques-là et que ce qui est fait n'est plus à faire, mais oui on continuera tous ces investissements et notre investissement total restera au-dessus de 60M€, c'est l'investissement qu'on a sur chaque mandat, on est à chaque fois entre 60 et 70M€ pour donner de grandes enveloppes, et notre ratio de désendettement, il restera en dessous des 8 ans, ce qui démontre une bonne gestion. Et quand on fait allusion à la situation du début du mandat au cours de laquelle on avait demandé à Finance Active, je n'ai pas d'intérêt dans Finance Active de nous faire une prospective sur ce qui allait se passer durant le mandat, la perspective de baisse de l'épargne nette et d'endettement de la collectivité était bien supérieure à ce à quoi on va finir au cours de ce mandat. Alors c'est vrai, ça s'appelle la gestion, c'est ce qu'on est amené à faire au quotidien, et cette gestion rigoureuse qui est parfois décriée quand il s'agit de subventions à certaines associations qui elles, peuvent continuer à fonctionner ou d'autres sujets, cette gestion rigoureuse, c'est celle qui nous permet justement de dégager ces marges de manœuvre pour pouvoir financer ce type de projet. Et moi, je pense, au contraire de ce qui a été exprimé, que notre Agglomération, elle est là pour porter ce type de projet. Julien RELAUX l'a dit, l'Agglomération doit faire, parce qu'elle regroupe les capacités de 20 communes, ce que chaque commune ne peut pas faire toute seule. Et oui, les retombées de cette salle, elles seront pour toute l'Agglomération, et je vais même vous dire, bien au-delà, parce que quand vous organisez des séminaires d'entreprise à 1 500 personnes, eux, ils dorment sur place. La capacité hôtelière a été analysée, je vous le rappelle, dans les études de faisabilité et dans les études de marché qui ont été faites. Et oui, si à SIEST, puisque Bernard est l'exemple qui a été cité, il y a des gîtes qui peuvent accueillir ce type d'entreprises et de publics, et oui, ils iront dans toutes les communes de l'Agglomération, comme Grégory l'a rappelé cela se fait partout.

Dire qu'un tel équipement, avec sa capacité en termes d'accueil de public pour les spectacles et les concerts, en termes de public pour les salons, qui sont attendus par la population de notre territoire, qui vont accueillir autant d'entreprises qui du coup, parce qu'à 1 500 personnes pour un séminaire, je ne vous cache pas que vous élargissez le spectre d'action par rapport à des salles de 130 ou même de 500. C'est tout à fait différent. Et les nôtres, apparemment, il y a de la place en permanence sur Saint-Paul-lès-Dax, mais je peux vous dire que les nôtres sont saturées en permanence et hélas, on est amené plus à refuser qu'à accepter.

Donc, oui cet équipement va ouvrir un champ beaucoup plus large, je continue à penser, et très franchement, pour rencontrer beaucoup de Grands Dacquois, beaucoup d'associations, beaucoup d'entreprises, j'ai plutôt le sentiment que tout comme nous, cet équipement est attendu par une grande partie de la population. Et une fois qu'on a évacué les questions sur la jauge, est-ce que c'est la bonne ? Oui, parce que c'est étayé par des études. Sur la soutenabilité financière ? Oui, ça y est, on l'a montré, cela ne mettra pas les finances de notre Agglomération en difficulté et notre Agglomération continuera à assumer toutes les compétences qu'elle assume aujourd'hui, je crois qu'il n'y a plus beaucoup de raisons de s'opposer à ce projet, à moins que comme Henri BEDAT l'a dit, Sylvie PEDUCASSE aussi lors de la commission ou de la conférence des maires, on n'est pas favorable à ce type de projet sur le territoire.

Et ça, bien évidemment, ça reste tout à fait légitime de ne pas souhaiter une salle de spectacle multifonction. Le nom a changé plusieurs fois, mais vous l'appelez comme vous voulez, Mme VERDIERE BARGAOUI. On a le droit de ne pas être pour ce type de projet mais les raisons qui peuvent y amener sont ce soir, avec tout ce qu'on a montré, avec ces études, avec cette prospective financière, ne sont pas avérées, il était normal qu'il y ait des inquiétudes, il était normal qu'on ne puisse pas y répondre jusque-là, puisqu'il fallait que ces études de programmation arrivent pour avoir un chiffrage beaucoup plus précis.

Maintenant, tout est sur la table, la soutenabilité financière est là, le projet est calibré en fonction des besoins du territoire et des attentes de tous ceux qui vont venir pour en profiter. Et donc, puisque c'est le scénario C qui a été proposé suite à la commission générale, c'est sur celui-ci que l'on va vous proposer de voter. Alors puisqu'il y a eu une demande de vote à bulletin secret, on va la mettre aux voix, puisque c'est le règlement intérieur qui le prévoit. Je crois qu'il faut un tiers des présents. Les pouvoirs ne comptent pas pour ce vote-là. Donc un tiers des présents, si mes calculs sont bons, c'est 16 votes. Qui est favorable au vote à bulletin secret ? Est-ce qu'on vote ou pas avec les boîtiers, là ? Ce n'est pas prévu. Alors on va voter à « main secrète ou à bulletin levée ». Donc qui est pour le vote à bulletin secret ?

J'arrive à 17, donc on va voter à bulletin secret. Je vous rappelle, l'objet du vote, dès que je l'aurai retrouvé, est de prendre acte des présentations qui vous ont été faites, des différentes études, et puis de voter pour le scénario C. Donc pour, c'est le scénario C. Alors je rappelle que les deux pouvoirs sont arrivés, celui de Mme BEZIAT-RICARD et celui de M. LAFOURCADE. Ils ne votent pas pour le vote à bulletin secret. L'urne n'était pas loin.
On va désigner un bureau. Il faut toujours désigner des assesseurs. Alors qui est candidat ? Pascal LAVIGNE ? Magnifique. Florence PEYSALLE ? Ok, donc vous êtes le bureau.
Pour, contre ou abstention pour le scénario C. Alors, on va appeler tout le monde un par un, comme cela, cela se permet de voir qui a un pouvoir. Vous venez, vous votez et vous repartez. Mais d'abord on vous distribue les papiers, vous les remplissez. Est-ce que quelqu'un veut des stylos ?

Il est proposé au Conseil, DE PRENDRE ACTE de la synthèse des études de préprogrammation, **DE DÉCIDER** de retenir le scenario pré-programmatique C dont les caractéristiques indicatives sont les suivantes :

Configuration spectacle assis	2000 places assises maximum 1800 places assises en jauge courante
Configuration spectacle assis-debout	3400 places maximum (1000 places assises et 2 400 places debout)
Configuration évènements professionnels	Jauge courante 500 personnes/ repas assis à 500 personnes Jauge maximale de 1 500 personnes/ buffet debout 1500 personnes
Configuration salon	environ 63 stands de 3x3 m

Je vous annonce le résultat du vote sur cette délibération. 31 voix pour et 26 voix contre, la délibération est donc adoptée. On peut se rassurer. Alain BERGERAS qui avait peur de pressions, de choses qu'il fallait clarifier avec ce vote à bulletin secret on est sur les équilibres qu'on pouvait attendre, une satisfaction au moins ce soir. Je vous propose de passer à la deuxième délibération.

Voté à la majorité :

Pour : 31
Contre : 26

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TRÈS HAUT DÉBIT

POINT 2/ OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE ENSAM SUR LE GRAND DAX

M. Jean SOUBLIN, Vice-président : L'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) est une école d'ingénieur qui compte plus de 6 000 étudiants, répartis sur 14 sites sur le territoire français.
Celle-ci souhaite développer son implantation dans les territoires pour former dans les compétences spécialisées de la filière industrie. L'ENSAM a donc proposé au Grand Dax de créer un Bachelor industrie dans le campus Confluences de la gare, à Dax. Pour rappel, un Bachelor est un diplôme de niveau BAC + 3 réalisé en apprentissage. Cette nouvelle formation débute en septembre 2024. Elle est gratuite pour les étudiants et doit permettre de former les futurs seconds des ingénieurs en industrie.
Cette initiative répond aux orientations stratégiques du Projet de territoire, à savoir un élargissement de l'offre de formations sur le territoire et une montée en compétences des formations proposées localement.
C'est pourquoi le Grand Dax propose d'accompagner l'ENSAM en signant une convention de partenariat.
Cette convention formalise le financement, par le Grand Dax, d'un fonds d'amorçage de cette nouvelle formation à hauteur de 208 700 € sur 3 ans, répartis de la manière suivante :
- 2024 = 54 700 €
- 2025 = 60 800 €
- 2026 = 93 200 €

Cette somme représente 34 % du coût global d'installation du Bachelor sur 3 ans. Elle couvre des dépenses liées à la chefferie de projet, aux frais de recrutement des enseignants sur les charges de gestion courante, ainsi que des dépenses d'investissement pour l'achat de matériels technologiques.
La participation financière du Grand Dax est détaillée dans l'Annexe 1 à la convention.
Parallèlement à ce fonds d'amorçage, cette convention entérine sur le volet immobilier pour la première année :
- la location par l'ENSAM d'un bureau et d'une salle de formation de 25 m² au sein du campus Confluences au tarif de 15€ HT/m² ;
- la location par l'ENSAM d'un atelier de 80 m² dans les locaux de PULSEO au tarif de 8 €HT/m².

L'occupation de ces locaux pourra évoluer dans le temps, en lien avec les effectifs accueillis.

Le Grand Dax demandera à l'ENSAM de s'engager parallèlement :

- à concevoir et à ouvrir un espace dédié à l'enseignement supérieur sur le territoire ;
- à développer qualitativement la formation et à attirer les effectifs sur le territoire : si le Bachelor apporte toutes les garanties de succès à son lancement, les effectifs étudiants attendus seront aux alentours de 50, à terme ;
- à concevoir, implanter et animer une plateforme pédagogique d'innovation industrielle dénommée MERI, et la mettre à disposition des étudiants de l'Ensam ;
- à rechercher un équilibre financier à 4 ans ;
- à s'associer avec le Grand Dax dans des actions communes de promotion ;
- à travailler dans l'esprit une présence durable sur le territoire.

Les crédits sont disponibles au Budget Principal DECO 2024 article 65738 gestionnaire ENSUP.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le projet de convention pluriannuelle entre l'ENSAM et le Grand Dax, annexée à la présente délibération, établi pour une durée 4 ans à compter de sa signature, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention, à verser les subventions afférentes soit 208 700€ sur les 3 périodes sus-citées et à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

POINT 3/ OBJET : ADHÉSION DU GRAND DAX À LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) DU BASSIN DACQUOIS

M. Jean SOUBLIN, Vice-président : Créées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) permettent à tous les professionnels de santé d'un territoire de se regrouper pour faciliter le parcours de soin des patients.
La CPTS du bassin dacquois a été créé le 30 juin 2022. Elle rayonne sur un territoire de près de 62 000 habitants, qui excède le périmètre géographique du Grand Dax, avec 32 communes (cf. carte en annexe). Elle est constituée de 170 professionnels.
La CTPS prend la forme d'une association, loi 1901. Elle compte deux salariés, une coordinatrice et un chargé de mission. Ses missions sont les suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins
- Améliorer la qualité et la pertinence des soins
- Accompagner les professionnels de santé
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Concourir à des actions territoriales de prévention

Le Président de la CPTS a proposé à la Communauté d'agglomération du Grand Dax d'adhérer à « l'association CPTS du Pays Dacquois ». Cette adhésion, d'un coût de 200€, permettrait au Grand Dax de mettre en cohérence les actions de la CPTS avec celles du futur Contrat Local de Santé et de disposer d'une voix consultative au sein du Conseil d'administration de la CPTS.
Par ailleurs, il convient de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Dax au sein de la CPTS.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'adhésion à la communauté professionnelle territoriale de santé du bassin dacquois, **DE DIRE** que le montant de l'adhésion, 200 euros, est inscrit au budget général – OTI, **DE DESIGNER** Monsieur Jean SOUBLIN pour représenter le Grand Dax au sein de l'association communauté professionnelle territoriale de santé du bassin dacquois, **DE DIRE** que cette délibération sera communiquée à monsieur le Président de la communauté professionnelle territoriale de santé du bassin dacquois.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT 4/ OBJET : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2023 DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. Jean SOUBLIN, Vice-président : Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport annuel 2023 du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du chenil intercommunal de Médéric a été remis au Grand Dax selon les conditions décrites dans le point IV du chapitre 5 de la convention de délégation de service public.
De même, le rapport annuel 2023 du délégataire de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit du Grand Dax a été remis au Grand Dax selon les conditions décrites dans les articles 6.1.1 et 6.1.2 de la convention de délégation de service public.
Ces rapports retracent les principaux éléments relatifs à la gestion de ces services délégués.
Les rapports des délégataires de service public ont été mis à disposition du public par voie d'affichage (article L 1411-13 du CGCT).
La Commission consultative des services publics locaux rendra son avis sur ces rapports lors de sa séance du 20 juin 2024.

Il sera donc demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte des rapports annuels d'activité 2023 des délégataires des services publics intercommunaux (réseau très haut débit et chenil intercommunal), conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT.

Il est proposé au Conseil, DE PRENDRE ACTE des rapports annuels d'activité 2023 produits par les titulaires des délégations de service public conclues par la Communauté d'agglomération du Grand Dax et joints en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT

POINT 5/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

M. Hervé DARRIGADE, Vice-président : Le Grand Dax mène une politique volontariste en matière de rénovation énergétique. Cela s'est traduit concrètement par le recrutement récent d'un économe de flux et la réalisation d'un audit énergétique de 12 bâtiments intercommunaux :

- Centre aquatique AQUAE
- PULSEO – Pépinières d'entreprises
- Siège de la Communauté d'agglomération
- CIAS site du 15 avenue de la Gare
- CIAS site du 4 place du marché
- Centre technique communautaire
- Centre technique opérationnel
- Maison du Logement
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Office intercommunal du tourisme et du thermalisme
- Hôtel d'entreprises
- Siège du Service public de l'eau

Le Grand Dax va donc bien au-delà des exigences du décret tertiaire, qui impose des rénovations énergétiques pour les bâtiments tertiaires dont la superficie est supérieure ou égale à 1 000 m^2.
Ces deux volets (audit énergétique / poste d'économe de flux) font ici l'objet d'une demande de co-financement auprès de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCRR).
Sur le volet audit énergétique, le Grand Dax sollicite un co-financement de la FNCCR à hauteur de 16 800 €, soit 32 % du coût de l'audit énergétique, estimé à 52 264 € maximum.
Sur le volet ressources humaines, le Grand Dax sollicite un co-financement de la FNCCR à hauteur de 16 149 € par an, sur une période de 3 ans, soit 38,7 % du coût annuel brut chargé du salaire de l'agent.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat jointe en annexe, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-jointe et ses éventuels avenants ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT

POINT 6/ OBJET : FONDS DE CONCOURS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU MUSÉE DE BORDA À DAX

Rapporteur : M. DARRIGADE Hervé : La Communauté d'Agglomération du Grand Dax accompagne les communes dans la rénovation de leur patrimoine bâti, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts liés à l'énergie.
À cet effet, le Grand Dax a adopté lors du Conseil communautaire du 29 mars 2023 un nouveau règlement d'attribution de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes. Conformément à ce règlement, chaque commune peut déposer cinq dossiers maximum d'ici le 31/12/2025, avec un maximum cumulé de 30 000 € de fonds de concours par commune.
Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a été sollicitée pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique sur la commune de Dax.
Les travaux consistent à changer l'éclairage du Musée de Borda, pour un total de 29 062,50 € HT de dépenses éligibles, et un fonds de concours de 14 531,25 €.
La Commission Environnement du 26 juin 2024 a émis un avis favorable pour ce dossier.
Imputation comptable : 2041412 AP 155 - DURABL

DAX : Musée de Borda

Descriptif des travaux	Exigences du règlement	Caractéristiques des matériaux	Montant HT des Travaux	Part de financement CAGD	FDC Grand Dax
Eclairage	Efficacité lumineuse ≥ 90 lumens/W *	Efficacité lumineuse ≥ 101 lumens/W	29 062,50 €	CAGD 50%	CAGD : 14 531,25 €
TOTAL			29 062,50 €	CAGD 50% Cmne 50%	CAGD : 14 531,25 €

Il est proposé au Conseil, D'ATTRIBUER un fonds de concours de 14 531,25 euros à la commune de Dax,
D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours de la commune de Dax (ci-annexée),
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention (ci-annexée).

Voté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT

POINT 7/ OBJET : FONDS DE CONCOURS RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES DU CENTRE D'ANIMATION DE MÉES

Rapporteur : M. DARRIGADE Hervé : La Communauté d'Agglomération du Grand Dax accompagne les communes dans la rénovation de leur patrimoine bâti, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts liés à l'énergie.
À cet effet, le Grand Dax a adopté lors du Conseil communautaire du 3 avril 2024 un règlement modifié d'attribution de fonds de concours pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti des communes. Conformément à ce règlement, chaque commune peut déposer cinq dossiers maximum d'ici le 31/12/2025, avec un maximum cumulé de 30 000€ de fonds de concours par commune.
Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a été sollicitée pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique de la commune de Mées.
Les travaux consistent à changer les menuiseries du centre d'animation, pour un total de 21 366,70 € HT de dépenses éligibles, et un fonds de concours de 8 546,68 €.
La Commission Environnement du 26 juin 2024 a émis un avis favorable pour ce dossier.

Imputation comptable : 2041412 AP 155 - DURABL

Mées : centre d'animation

Descriptif des travaux	Exigences du règlement	Caractéristiques des matériaux	Montant HT des Travaux	Part de financement CAGD	FDC Grand Dax
Menuiseries Double-fenêtre	Uw ≤ 1,8 W/m2.K	Uw ≤ 1,7 W/m2.K	8 210,60 €	CAGD 40%	CAGD : 3 284,24 €
Menuiseries Autres fenêtres	Uw ≤ 1,5 W/m2.K	Uw ≤ 1,5 W/m2.K	13 156,10 €	CAGD 40%	CAGD : 5 262,44 €
TOTAL			21 366,70 €	CAGD 40% Cmne 40% DETR 20%	CAGD : 8 546,68 €

Il est proposé au Conseil, D'ATTRIBUER un fonds de concours de 8 546,68 euros à la commune de Mées, **D'APPROUVER** la convention d'attribution de fonds de concours de la commune de Mées (ci-annexée, D'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention (ci-annexée).

Voté à l'unanimité

FINANCES

POINT 8/ OBJET : AJOUT DE DURÉES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

M. Julien DUBOIS, Président : L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des actifs immobilisés et de dégager une ressource destinée à leur remplacement. Il est nécessaire de fixer des durées d'amortissement complémentaire à celles définies par délibération du 13 décembre 2023 pour les budgets concernés par la M57.

Il est proposé au Conseil, DE FIXER les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-annexé pour les budgets soumis au référentiel comptable M57, pour les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024, en complément de celles qui ont été fixées par délibération du 13 décembre 2023.

Voté à l'unanimité

POINT 9/ OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE 2024

M. Julien DUBOIS, Président : Les crédits des budgets primitifs de l'exercice 2024 votés par délibération n°20240403-11 doivent être ajustés de la façon suivante :
Pour le budget principal, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2024 :

- La DM n°1/2024 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à 2 817 613.21€ et en section de fonctionnement à 358 772.78€.

Pour le budget annexe de l'Assainissement, il s'agit de la première décision modificative de l'exercice 2024 :

- La DM n°1/2024 du Budget annexe de l'Assainissement s'équilibre en section d'investissement à 0€ et en section de fonctionnement à 30 000€.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2024 du budget principal telle que présentée dans le tableau, **D'APPROUVER** la décision modificative budgétaire n° 1/2024 du budget annexe assainissement.

M. Henri BEDAT, conseiller communautaire : Vous pouvez m'en dire plus parce que je n'ai pas lu derrière. Cela parle de quoi ?

M. Julien DUBOIS, Président : Normalement on est amené à lire les délibérations avant de venir, c'est pour cela que je pensais que cela avait été fait par tout le monde, mais certains ont peut-être perdu l'habitude.

Budget Principal :
Section de fonctionnement : +359 K€
Dépenses :
Remboursement trop-perçu fiscalité 2023 (+122 K€)
Intérêts ligne de trésorerie et ICNE (+120 K€)
Ajustement des dépenses des services voirie et environnement (+41 K€)
Honoraires mission optimisation TVA service gens du voyage (+16 K€)
Solde de la convention 2023 avec la Société Hippique de Dax (+11 K€)
Ajustement besoins honoraires juridiques/contentieux (+5 K€)
Recettes :
Reprise des résultats des déficits des budgets ZAE clôturés (-47 K€)
Recettes fiscales notifiées (+279 K€)
Dotations de l'Etat notifiées (+119 K€)
Subvention Région étude pélothérapie (+7 K€)

Section d'investissement : +2 818 K€ dont 2 702 K€ d'opérations d'ordre
Dépenses :
Résultat d'investissement reporté (+73 K€)
Etudes voirie et audits énergétiques des bâtiments du Grand Dax (+21 K€)
Subventions d'équipement versés (+165 K€) dont 31 K€ pour l'hydro décapage du vieux pont, 21 K€ pour l'alimentation en eau du parking férias et 111 K€ pour des travaux de voirie sur Candresse, Heugas et Tercis
Achat de matériel (+37 K€) dont 16 K€ de signalisation vieux pont et 20 K€ de mobilier
Recettes :
Subventions d'investissement reçues (+262 K€) dont +264 K€ pour le bassin de rétention de Berdot 2
Emprunt (-171 K€)
Opérations d'ordre (dépenses et recettes sans impact sur l'équilibre du budget) :
Portage acquisition locaux CIAS (+2 611 K€)
Autofinancement (+43 K€)

Budget annexe Assainissement :
Dépenses : +30 K€ pour l'annulation de titres de recettes suite au transfert des communes de Oeyreluy, Tercis et Narrosse.
Recettes : +30 K€ de recettes de redevance d'assainissement collectif

Voté à la majorité

Pour : 39

Contre : 5
Ont voté contre : *Mme Gloria DORVAL, Messieurs Thierry BOURDILLAS, Alain BERGERAS, Philippe DELMON, Serge POMAREZ.*

Abstentions : 13
Se sont abstenus : *Mesdames Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Martine GAY, Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Sylvie PEDUCASSE, Catherine FAVARD, Christine BEYRIS et Messieurs Pierre STETIN, Alain GODOT, Henri BEDAT, Julien BAZUS, André HUMEAU, Jean LAVIELLE, Yves LOUMÉ.*

POINT 10/ OBJET : FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES - NARROSSE - RÉALISATION D'UN PUMPTRACK

M. Julien DUBOIS, Président : La commune de Narrosse a adressé au Grand Dax une demande de subvention dans le cadre du Fonds de concours pour l'investissement des communes rurales.
L'opération consiste en la conception et la réalisation d'un pumptrack près de la mairie.
Au vu des éléments transmis par la commune, le dossier est considéré comme complet et peut faire l'objet d'une attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge hors taxe de la commune, subventions déduites, et plafonné à 30 000 €.
Il s'agit du dossier suivant :

Commune	Descriptif de l'opération	Montant de l'opération HT	Reste à charge HT (subventions autres que Grand Dax déduites)	Fonds de concours du Grand Dax
Narrosse	Conception et réalisation d'un pumptrack	105 950 €	75 950 €	30 000 €

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours, pour un montant de 30 000 €, à la commune de Narrosse ainsi que le projet de convention annexé à la présente délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe, fixant les modalités d'attribution de ce fonds de concours et ses éventuels avenants, **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 sur l'AP 147.

Voté à l'unanimité

POINT 11/ OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ET DU THERMALISME 2023

Mme Martine DEDIEU, Vice-président : Le Comité de direction de l'office intercommunal de tourisme et du thermalisme du Grand Dax a approuvé par délibération du 25 mars 2024 le compte financier et le rapport d'activités 2023.
Conformément à l'article R 133-16 du Code du Tourisme, le compte financier a été adressé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour approbation. Le rapport d'activités a également été transmis pour approbation tel que prévu par l'article 8 des statuts de l'OITT.
Sur le plan comptable, le résultat de 2023 s'établit :

- en fonctionnement à +177 461,37 € contre +161 239,97 € en 2022 (+36 506,41 € de résultat 2023 et +140 954,96 € de résultats antérieurs reportés),
- à +20 318,90 € en investissement (+40 603,91 € de résultat 2023 et -20 285,01 € de résultats antérieurs reportés).

L'exécution budgétaire 2023 est marquée par :
Un niveau de dépenses maîtrisé (-75k€ par rapport au prévisionnel) ;
Une progression de 3,5 % des recettes liés à l'activité des services, soit 503k€ contre 486 k€ en 2022 ;
Un niveau de rendement du produit de la taxe de séjour en progrès (+60k€) par rapport à 2022 ;
Dans ce contexte, la structure a pu poursuivre ses investissements de modernisation de ses services, tant dans des outils digitaux que dans l'agencement des locaux. Le financement de la section d'investissement est autonome avec un solde d'exécution positif de 20k€.

Sur le plan de l'activité de l'Office Intercommunal de Tourisme et de Thermalisme, l'année 2023 a été une année marquée par :

- le remplacement de la responsable du Pôle Relations Clients & Qualité mi-janvier suite à une vacance de

poste de 4 mois,
- le départ du Directeur début avril,
- l'arrivée d'une nouvelle Directrice mi-septembre,
- l'audit Qualité Tourisme,
- la validation par le Comité de direction d'une nouvelle stratégie pour l'OITT avec une orientation vers une animation locale au travers de l'évènementiel, du tourisme gastronomique, de l'agritourisme, des loisirs sportifs, du bien-être, de la navigation de tourisme et de loisirs, du développement de logements touristiques locaux, de circuits découverts, de courts séjours touristiques etc…

Les réalisations, l'activité de l'année 2023 :
- Un accueil qualifié : réaménagement de l'accueil et de la boutique du bureau de Dax (+54% de recettes de l'espace boutique) et mise en vente de la gamme de produits Dax et Terra ;
- De nouveaux outils d'information et de communication tels que « Info à la carte » ;
- Un développement du tourisme d'affaires, de groupes et de centrale de réservation
- Une accentuation de l'événementiel (Tour de France, Garçon la note !, Dax Tellement Noël…)
- Le renouvellement du label Qualité Tourisme de l'OITT pour 5 ans.
- Une promotion de la destination et de l'ensemble de ses acteurs pour « redevenir » un acteur visible de la communication touristique.

Les chiffres clés :
- 100 000 visiteurs sur les bureaux de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax
- 10 000 participants aux visites guidées
- 250^{e} concert Garçon la Note !
- +53% de chiffre d'affaires boutique
- +37% de chiffre d'affaires centrale de réservation

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : Oui, je prends des précautions parce que lorsqu'on ne dit rien, c'est qu'on est d'accord avec tout, donc nous avons émis des réserves et identifié de nombreux points de progrès, on en a parlé notamment en commission. Nous avons une nouvelle directrice de l'Office du tourisme, que je salue, qui est dans la salle également, je crois qu'il convient de mettre en œuvre de nombreuses pistes et nous avons toute confiance en la nouvelle directrice pour pouvoir y arriver. Donc nous voterons pour, mais il y a du progrès à faire.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Je vous remercie, M. BAZUS, il y a toujours du progrès à faire et dans tous les domaines.

M. Julien DUBOIS, Président : Oui, ça, ce sont des phrases en l'air encore une fois. Enfin, je n'ai pas compris sur « quand on ne dit rien, on est d'accord ». Je crois que tout le monde ici, on l'a encore vu aujourd'hui, peut exprimer à tort ou à raison, son avis sur un dossier et ça sera toujours le cas. Donc ces phrases sans fondement ne sont peut-être pas utiles. Ce qu'on vient de décrire là, c'est qu'on est tous convaincus qu'il y a toujours du chemin à parcourir et mieux à faire. Mais les chiffres en augmentation dans un contexte compliqué notamment pour le thermalisme, certains ont des éléments de comparaison, montrent quand même que s'il y a du chemin à parcourir, il y en a beaucoup qui est parcouru aussi, il est parfois utile de le souligner quand il y a des choses positives, dans les augmentations sur les fréquentations, sur l'activité de la centrale de réservation, des visites tout simplement, ou de la boutique, du chiffre d'affaires qui montrent quand même que la dynamique est présente dans cet office de tourisme.

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : Oui, j'ai du mal à m'exprimer. On nous sert souvent dans cette Assemblée, que lorsqu'on ne s'est pas exprimé, ça veut dire qu'on est d'accord avec tout. C'était juste ce que je soulignais. Je ne sais pas s'il faut rentrer dans le détail, reparler de la stratégie. On parle de la vente, est-ce qu'on vend les produits qui concernent les 20 communes de l'Agglomération aujourd'hui ?

Non, ce n'est pas le cas. Il y a des améliorations à apporter aux points de vente de la ville de Saint-Paul-lès-Dax. On est en déficit de visites. Je peux énumérer l'ensemble des éléments, ce n'est pas creux. Nous les avons déjà évoqués, je veux bien rentrer dans le détail, je ne suis pas sûr que ce soit l'objet de cette Assemblée ce soir. Et je le redis, nous avons confiance en Mme la Directrice pour travailler à ces sujets avec son équipe.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Vous savez très bien, vous avez rencontré Mme la Directrice il n'y a pas longtemps, vous avez parlé des problèmes qui vous semblent pertinents, et vous avez sûrement raison. Seulement, comme je vous l'ai dit, on est en train de progresser. Vous me dites qu'on ne vend pas tous les produits, alors dites-moi quoi.

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : C'est marrant, j'ai vu des gens opiner du chef lorsque j'ai prononcé cette phrase-là. Je ne suis pas sûr que la gamme de produits soit la même sur l'ensemble des 20 communes de l'Agglomération. Nous avons la mise en valeur des différents sites de l'Agglomération qui n'est pas la même, tout comme celle des saisons culturelles, tout comme toute une série de produits et de services. On parlait des réservations, oui, il y a des réservations, c'est très positif. Je me rappelle, il y a deux ans, deux réservations pour les établissements thermaux Saint-Paulois. On peut se dire qu'on peut s'améliorer.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : La preuve qu'on s'est amélioré puisqu'on a plus de 54% de positif. Quand vous me parlez des deux réservations qui ont été faites, je peux vous en parler. On sait très bien lequel c'est. Pourquoi ? Parce qu'il y a des périodes qui sont déjà fermées par les établissements thermaux. Quelles sont ces périodes ? Ce sont les meilleures, on est bien d'accord. Après, qu'est-ce qu'il vous reste ? Vous avez le mois de mars et avril qui ne sont pas bons et vous avez éventuellement le mois de novembre. Ces périodes-là, quand vous les laissez, c'est toujours beaucoup plus difficile à louer que si vous mettez le mois de septembre ou d'octobre.

M. Julien DUBOIS, Président : Surtout qu'on s'en est expliqué très clairement avec ces établissements. Je ne vois pas ce que ça vient faire là. Et pour le reste, je maintiens, que quand on n'est pas d'accord, il me semble que les gens, ce sont assez souvent les mêmes, ont tendance à l'exprimer. C'est tout ce que je disais. Il n'y a pas de problème avec ça. On peut en conclure que si les gens ne s'expriment pas, c'est qu'ils sont d'accord, parce que systématiquement, ils l'expriment quand ils ne le sont pas.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Je voudrais quand même signaler, M. BAZUS que quand il rentre une personne à Saint-Paul-lès-Dax, il en rentre dix à Dax. On a les statistiques.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Je me posais la question si HEUGAS était membre de l'OITT ?

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Bien sûr que vous êtes membre de l'OITT. Vous voulez me parler de votre festival ?

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Permettez-moi d'en parler. On a demandé une subvention qu'on n'avait pas chiffrée, mais qui était très basse et qu'on nous a refusé. Et à côté de ça, je sais qu'il y a eu un festival à Dax, et il y a eu une subvention importante qui a été donnée à la ville de DAX, qui était de l'ordre de 40.000€. En ce qui concerne HEUGAS, ce n'était pas 40.000€ qu'on demandait, c'était juste un petit geste qui pouvait être de 1 000 ou 1 500€.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Alors oui, M. POMAREZ, vous avez fait une demande auprès de l'OITT au mois d'avril. Et à ce moment-là, le budget avait déjà été voté. Donc pour l'année 2025, vous faites une demande beaucoup plus tôt, et puis vous verrez, vous serez satisfait. Vous savez au niveau du Département, je peux vous en parler, pour avoir des subventions en 2024, on demande en 2023.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Dans le même état d'esprit, à quel moment Dax a-t-il fait sa demande de subvention ?

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Début d'année, on l'a faite en même temps que pour le Conseil Départemental. C'est-à-dire en novembre 2023. On peut vous le montrer, tout est prévu.

M. Julien DUBOIS, Président : Je suis sûr qu'il n'y a aucun doute.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Oui, justement. On gère au plus près, oui M. POMAREZ, je suis désolée, vous faites une demande l'année prochaine en heure et temps voulu et il n'y aura pas problème.

M. Julien DUBOIS, Président : Et on parle bien de retombées au niveau de l'Agglo, parce que quand on a 20 000 personnes sur un festival, il y a des retombées pour tout le territoire.

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : Je reviens sur la remarque de Martine DEDIEU qui est très caractéristique. C'est la démonstration que nous ne partageons pas la même vision du territoire.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Cela je vous l'affirme.

M. Julien BAZUS, conseiller communautaire : Si je peux m'exprimer, mais c'est bien que vous le confirmiez. Vous voyez, vous êtes dans une vision de concurrence et d'opposition des villes dans ce territoire. Nous, c'est l'inverse, nous souhaitons la coopération et la mise en valeur des 20 communes de ce territoire. Le dire c'est bien, le faire, c'est mieux. Donc, vous voyez, quand je parle d'une marge de progrès, cela commence par là.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Alors, permettez-moi de vous répondre, bien sûr.

M. Julien DUBOIS, Président : Allez-y, allez-y, il faut.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : C'est vrai, M. BAZUS, je ne partage pas du tout votre analyse parce que vous dites que je ne pense qu'à Dax, si vous veniez plus souvent à l'OITT, si vous veniez plus souvent à toutes les réunions que nous faisons, vous verriez que je pense vraiment à toutes les communes. Je pense que Mme la directrice pourra le confirmer. Effectivement, pour HEUGAS on n'a pas pu le faire parce que, comme tout le monde, on fait des demandes en temps et en heure, point à la ligne, que ce soit pour Heugas, que ce soit pour DAX, que ce soit pour tout le monde. Venez faire un tour un jour à l'OITT de Dax, moi, je ne vous y ai jamais vu, donc... Mais vous savez, quand vous venez, vous pouvez me le dire et on peut se rencontrer. Il n'y a vraiment aucun problème. Vous verrez que vous avez les produits de Saint-Paul-lès-Dax qui sont présentés également. Je travaille vraiment pour l'intercommunalité. Je crois qu'il n'y a aucun problème. Et quand on fait un festival qu'on reçoit plus de 20 000 personnes, il y a des retournées aussi sur Saint-Paul-lès-Dax, je vous assure.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Alors, faites passer une information, Mme la Présidente, qui indique à quel moment les communes sont en devoir de demander des subventions pour tel ou tel spectacle qu'elles mettent en place dans leur commune.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Quand vous devez voter un budget pour une année, vous demandez des subventions avant que le budget soit voté.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : À quel moment est voté votre budget?

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : Et bien il est voté en début d'année, donc vous faites comme moi, pour 2025, vous faites vos demandes en octobre ou novembre 2024.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Merci pour la précision.

M. Julien DUBOIS, Président : C'est le fonctionnement de tous les établissements publics.

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : On fait la même chose au niveau du Département.

M. Julien DUBOIS, Président : Certains découvrent, après des années de mandat le fonctionnement de la comptabilité publique. C'est toujours intéressant.

M. Hervé DARRIGADE, Vice-président : Moi, je suis quand même étonné que cela fasse débat. On a eu une réunion il n'y a pas longtemps et il a fallu que j'y aille pour avoir le quorum. J'aimerais que les membres des commissions viennent aux réunions. Comme cela, ils auront les informations en temps et en heure.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : M. le Vice-président, je suis désolé, mais je ne suis pas au conseil d'administration de l'OITT. Je ne vois pas pourquoi j'irais.

M. Julien DUBOIS, Président : Il y a une différence entre le conseil d'administration et la commission.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : On ne m'a pas nommé à cette commission.

M. Julien DUBOIS, Président : Personne n'est nommée, tout le monde est élu dans les commissions.

M. Serge POMAREZ, conseiller communautaire : Alors, M. le Président, il y a une omission terrible, c'est que je n'ai jamais eu une convocation.

M. Julien DUBOIS, Président : Non, non, mais vous n'avez pas été élu à cette commission, parce que vous n'avez pas été candidat. Essayez d'avoir des relais qui vous diront tout cela. Rien d'autre à dire, continuons ainsi, en tout cas, sur cette dynamique.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le compte financier 2023 de l'office de tourisme et du thermalisme tel qu'approuvé par son comité de direction en date du 25 mars 2024 et annexé à la présente délibération, **D'APPROUVER** le rapport d'activités 2023 de l'office de tourisme et du thermalisme tel qu'approuvé par son comité de direction en date du 25 mars 2024 et annexé à la présente délibération.

Voté à l'unanimité

POINT 12/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT « ACCOMPAGNEMENT AUX CHANGEMENTS DES TERRITOIRES TOURISTIQUES » DES TERRITOIRES DU PAYS ADOUR LANDES OCÉANES AVEC LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente Le PETR et les intercommunalités membres sont déjà engagées dans une démarche contractuelle régionale via le contrat de développement et de transitions du Pays Adour Landes Océanes. Le dispositif ACTT fait suite au dispositif NOTT (Nouvelle organisation touristiques des territoires) animé par le PETR à l'échelle du Pays Adour Landes Océanes sur la période 2017 - 2022.

Basé sur la feuille de route régionale Néo Terra, le dispositif régional « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques » (ACTT) a pour objectif principal d'accompagner aux changements les territoires et l'ensemble des acteurs des filières touristiques de Nouvelle-Aquitaine vers un tourisme écoresponsable.

Le PETR - Pays Adour Landes Océanes a été missionné par ses quatre intercommunalités membres, dont la communauté d'agglomération du Grand Dax, pour candidater à l'appel à projet régional ACTT en juillet 2023.

Quatre axes stratégiques partagés constituent la feuille de route collective :

- Favoriser la transversalité, le partage de l'information et des données entre acteurs, structures et services pour une mise en œuvre efficiente et pérenne des démarches engagées en matière d'écoresponsabilité,
- Développer la cohérence de l'offre de services à destination des clientèles, des usagers et des habitants par un accompagnement aux changements,
- Consolider la stratégie écoresponsable et l'intégration de la RSOE,
- Accompagner la transition numérique responsable par une stratégie et des outils adaptés.

L'animation du dispositif ACTT et, plus largement, des coopérations territoriales sur le tourisme écoresponsable est assurée par le PETR - Pays Adour Landes Océanes dans le cadre d'une ingénierie dédiée financée pour partie par la Région Nouvelle-Aquitaine.
Ce dispositif ouvre des opportunités de financements d'actions collectives ou individuelles.
Pour la mise en œuvre de ce dispositif, d'une durée de trois ans renouvelable, il est prévu une convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR - Pays ALO et ses quatre EPCI membres.

Il sera proposé au Conseil, D'APPROUVER la convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine telle que jointe en annexe, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la présente convention de partenariat ACTT pour la période 2023-2026 ainsi que ses éventuels avenants,

Voté à l'unanimité

POINT 13/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT MARQUE "LANDES, TERRE DES POSSIBLES" AVEC LANDES ATTRACTIVITÉ

Mme Martine DEDIEU, Vice-présidente : En 2022, le Comité départemental du tourisme des Landes a fait évoluer ses statuts pour devenir l'agence Landes Attractivité.
La stratégie de l'agence Landes Attractivité s'appuie sur la marque « Landes ». Celle-ci permet de promouvoir l'image et la notoriété des Landes.
Dans ce cadre, il est proposé au Grand Dax de signer une convention définissant les modalités de partenariat et de co-financements des actions prévues au plan d'actions 2024 (cf. annexe 1).
La convention porte sur l'année 2024 et le budget alloué est de 293 000 €. Le financement se répartit comme suit :

- Le Conseil Départemental apporte une subvention de 200 000 €
- Les Établissements publics de coopération Intercommunale des Landes apportent une contribution financière de 80 000 €. Ce montant est réparti entre les 18 EPCI sur la base de leur population. Le montant de la contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est ainsi fixé à 11 100 €.
- Les Chambres Consulaires des Landes apportent une contribution financière de 13 000 €

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER le projet de convention de partenariat et de co-financement pour le développement de la marque « Landes », **D'APPROUVER** la participation du Grand Dax au financement de la campagne de promotion des Landes pour un montant de 11 100 €,

D'AUTORISER le Président du Grand Dax à signer la convention ci-annexée, **DE DIRE** que les crédits suffisants sont disponibles au Budget principal OTI du Grand Dax à l'article 6558.

Voté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT, URBANISME, EAU

POINT 14/ OBJET : SAINT-PAUL-LÈS-DAX, ANGUIAOU : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 48 LOGEMENTS

M. Philippe CASTEL, Vice-Président : La Communauté d'agglomération du Grand Dax est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2015. À ce titre, c'est au Grand Dax qu'il revient de signer les conventions de projet urbain partenarial (PUP).
Une convention de PUP est un outil permettant de déterminer la participation au financement des équipements publics d'un propriétaire de terrains, un aménageur ou un constructeur privé.
La convention est rédigée et validée par les différents maîtres d'ouvrage des équipements publics.
La présente convention de PUP a pour objet de préciser les conditions de versement de la participation financière de la société NEXITY afin de permettre la construction de 48 logements, au sein du périmètre couvert par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 13.7 Chemin d'Anguiaou à Saint-Paul-lès-Dax.

Les signataires de la convention sont la Communauté d'agglomération du Grand Dax, compétente en matière de plan local d'urbanisme, d'une part, la société NEXITY ou toute autre personne physique ou morale qu'il leur plaira de substituer, en partie ou en totalité, d'autre part.
Les équipements publics nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement sont les suivants :

- aménagement de la voirie, création d'une piste cyclable et d'un espace piétonnier le long de la voie, installation d'un éclairage public, réseaux secs et humides.

Le coût total d'aménagement et/ou d'adaptation des équipements publics s'élève à 359 359 € HT.

Le coût de la participation de l'aménageur s'élève à 341 391,05 € HT (95% du coût total). En contrepartie, les constructions seront exonérées de la part communale de la taxe d'aménagement durant 5 années.

L'aménagement de la voirie sera sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dax. La réalisation des réseaux secs et humides sera sous maîtrise d'ouvrage du SYDEC, en collaboration avec le Grand Dax et la ville de Saint-Paul-lès-Dax.

Plan de localisation

Périmètre de la convention (secteur en gris ci-dessous)

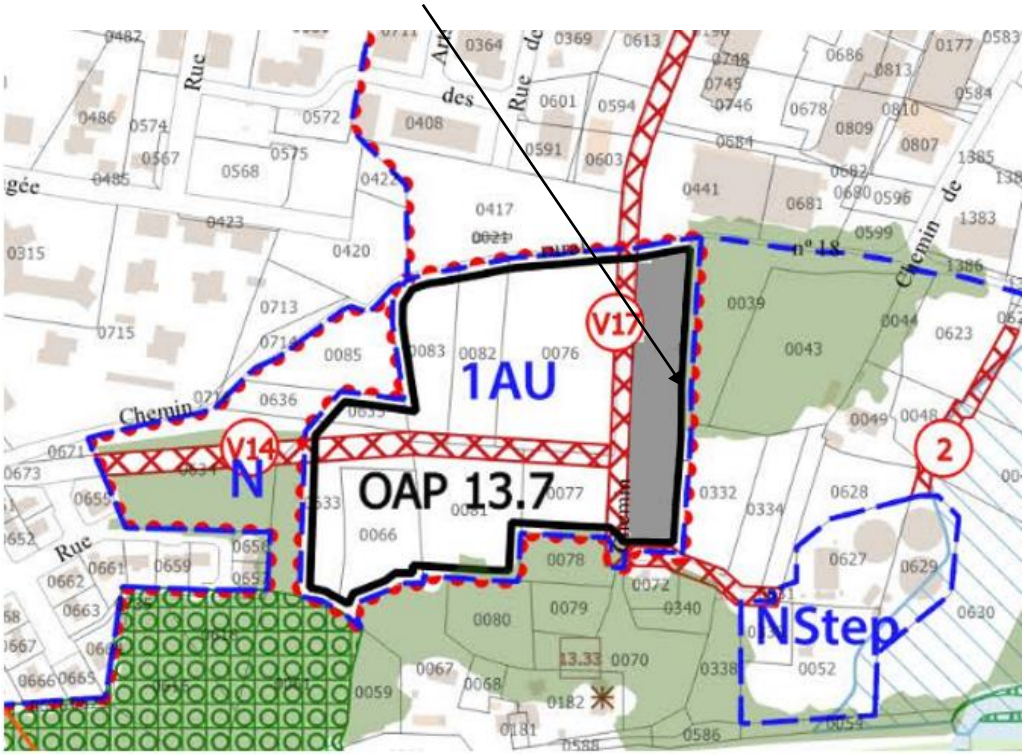

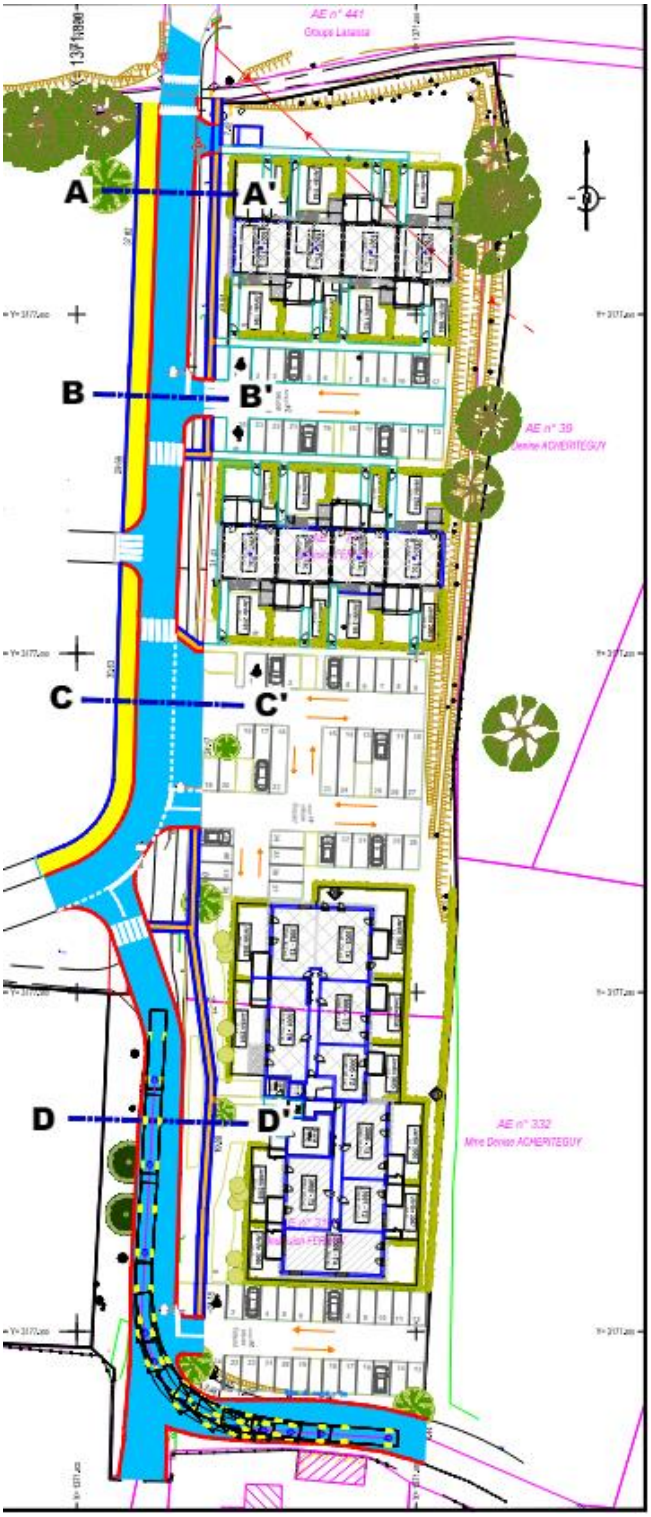

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la convention de projet Urbain Partenarial pour la construction de 48 logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax, **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention (en annexe de la présente délibération) et ses éventuels avenants, **DE PRÉCISER** que la participation de l'aménageur sera perçue par le Grand Dax pour les travaux de voirie d'une part, et par la ville de Saint-Paul-lès-Dax pour l'éclairage public, le réseau d'eau potable ainsi que les réseaux secs d'autre part, **D'INDIQUER** que les crédits nécessaires pour ces travaux de voirie seront inscrits au budget voirie 2025, **D'INDIQUER** que la convention de PUP sera consultable au siège de la Communauté d'agglomération et à la mairie de Saint-Paul-lès-Dax.

Voté à l'unanimité

POINT 15/ OBJET : SAINT-PAUL-LÈS-DAX, PROJET AGRALIA : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Philippe CASTEL, Vice-Président : La Communauté d'agglomération du Grand Dax est devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU) par arrêté préfectoral du 9 décembre 2015. À ce titre, c'est au Grand Dax qu'il revient de signer les conventions de projet urbain partenarial (PUP).
Une convention de PUP est un outil permettant de déterminer la participation au financement des équipements publics d'un propriétaire de terrains, un aménageur ou un constructeur privé.
La Communauté d'agglomération du Grand Dax a signé une convention de PUP pour une opération de construction de logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax le 3 avril 2020 afin que le constructeur participe financièrement à l'aménagement d'une voie d'accès et d'un carrefour sur l'Avenue Pierre Benoît.

Les montants des travaux induits par cette opération d'aménagement ont été ajustés depuis la signature de la convention (signée le 3 avril 2020) et de l'avenant n°1 (signé le 5 octobre 2020), ainsi que la proportionnalité du coût affecté au programme immobilier qui a par ailleurs été modifié :

- 5 logements supplémentaires ont été créés,
- 24 logements sociaux sont finalement remplacés par du logement libre conformément à la modification n°1 du PLUi-H.

Aussi, l'opération initialement prévue pour la construction de 135 logements dont 77 logements locatifs sociaux est portée à 140 logements dont 53 logements locatifs sociaux.

Le plafonnement de la participation est proposé à hauteur de 396 720 € HT soit 91 815 € HT de coût supplémentaire à la charge de l'aménageur.

Le coût total des équipements publics rendus nécessaires par cette opération s'élève à 565 400 € HT.

Localisation du projet Agralia
(périmètre de la convention en rouge sur le plan ci-dessous)

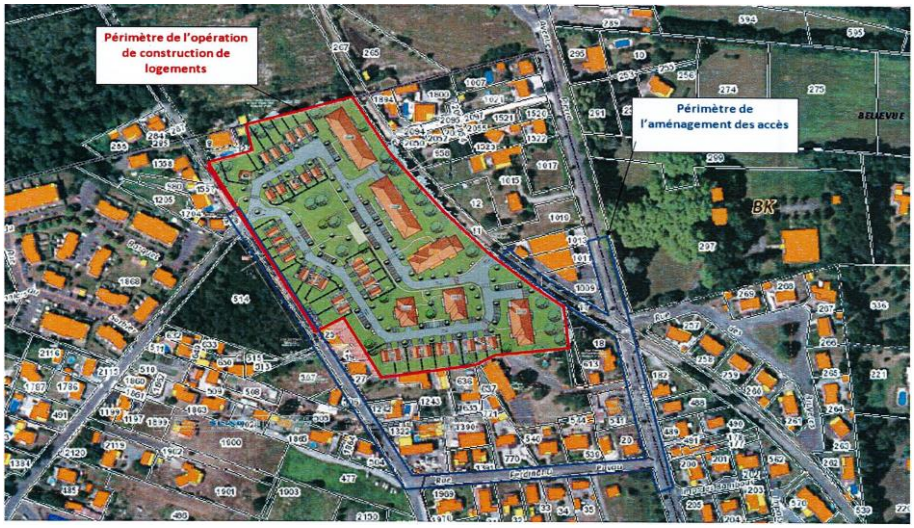

M. Henri BEDAT, conseiller communautaire : Je voulais faire remarquer à Monsieur CASTEL qu'effectivement, il faut se féliciter qu'il y ait des communes qui fassent les logements sociaux. Ce n'est pas le cas pour tout le monde dans l'Agglo. Je pourrais vous citer une commune dont la lettre commence par G.

M. Philippe CASTEL, Vice-président : Je m'en occupe, M. Henri BEDAT. Ne vous inquiétez pas, j'ai des contacts.

M. Julien DUBOIS, Président : L'histoire de se rejeter la responsabilité sur les logements sociaux, de mon point de vue, elle est bien facile. Et je parle en toute tranquillité parce que je suis maire d'une ville dans laquelle Yves GOUSSEBAIRE-DUPIN avait agi fortement sur ce sujet et nous permet d'être la seule, je crois des Landes à être au quota SRU imposé par la réglementation. Je crois que sur ça, il faut avoir beaucoup d'humilité. Mais puisqu'on reparle du logement qui a été abordé, je ne voulais pas le faire sur l'intervention liée à la salle de spectacle, l'Agglomération continue et continuera dans la prospective à mettre des sommes importantes sur le logement. Ce qu'il faut aussi, c'est des promoteurs et des investisseurs qui soient en capacité de mener les projets au rythme nécessaire pour que l'offre de logements augmente. Donc on peut se faire plaisir à augmenter sur la section d'investissement les enveloppes, si le nombre de projets n'est pas là, parce qu'on accompagne le logement social, comme vous l'avez sous-entendu, on se fera plaisir à augmenter les enveloppes, mais on ne les aura pas dépensées, comme on le constate d'ailleurs depuis quelques années, parce que les enveloppes qu'on continue à octroyer sont importantes, et derrière il faut que les projets puissent avancer. Donc opposer du coup les 21M€ de la salle de spectacle à des millions qu'on ne mettrait pas sur le logement, de mon point de vue, ce n'est pas le bon arbitrage à proposer.

M. Henri BEDAT, conseiller communautaire : C'est vous qui faites ce résumé. On peut aussi parler de politique foncière, d'aller faire de la réserve foncière pour les communes. Parce que si on attend toujours que les promoteurs arrivent, il faut qu'on ait la possibilité sur le Grand Dax de pouvoir anticiper, être proactif pour essayer de récupérer du foncier ici ou là. Et c'est ça qui est important aussi.

M. Julien DUBOIS, Président : En tant que Vice-Président du Conseil Départemental, vous connaissez bien un organisme qui s'appelle l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local), qui a cette vocation et pour laquelle la communauté d'Agglomération cotise à plus de 100 000€ chaque année pour permettre à toutes les communes de bénéficier de ces portages. Après, sur les portages opérés par les collectivités elles-mêmes, mais on ne va peut-être pas faire la soirée sur cela parce que le logement est un débat passionnant, le fait d'acheter un terrain pour le revendre par lots moins cher, pour favoriser des prix pour les primo accédants, en général les collectivités le font une fois, parce que les conséquences sur leur finance sont telles qu'elles ne peuvent pas le refaire deux fois. Donc il y a des options à prendre. Encore une fois, il y a des enveloppes à l'agglomération qui ne sont pas toujours consommées pour raison de la lenteur de ces projets à mener. Que le logement soit un enjeu pour nos territoires, ici comme ailleurs, on est bien d'accord sur cela, qu'il faille opposer ça à d'autres projets structurants, il n'y a pas là non plus de compétition entre les projets comme il n'y en a pas entre les communes.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'avenant n°2 proposé en annexe de la présente délibération, **D'AUTORISER** le Président à signer ledit avenant n°2.

Voté à l'unanimité

POINT 16/ OBJET : CONVENTION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX - TRONÇON L3-4 DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

M. Philippe CASTEL, Vice-Président : Dans le cadre du programme de travaux à mener sur le système d'endiguement de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, les travaux 2024 sont prévus notamment sur le tronçon L3-4, avenue des Tuileries à Dax.
La digue est constituée à cet endroit d'un mur appartenant pour moitié au domaine public et pour moitié aux propriétaires de la parcelle AK0346. Une partie des travaux devant se faire depuis la propriété privée, une convention d'occupation temporaire de la parcelle est mise en place.
Par ailleurs, le recul de la haie de la propriété privée étant indispensable pour assurer la bonne surveillance ultérieure de l'ouvrage, dans le cadre de la Servitude d'Utilité Publique, une indemnité du propriétaire pour préjudice matériel et certain est consentie sur les 100m^2 de la parcelle dont le propriétaire aura une jouissance moindre.
Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER les termes de la convention, jointe en annexe ; les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et ses éventuels avenants ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

LOGEMENT, HABITAT

POINT 17/ OBJET : AVENANT CONVENTION TRIPARTITE OPÉRATION "LES GLYCINES" (PHASE 2) COMMUNE DE DAX

Mme Catherine RABA, Vice-présidente : l"opération dite « Les Glycines » à Dax consiste à transformer un ancien Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) en un programme de 35 logements locatifs sociaux.

Le bailleur social qui réalise cette opération est XL'Habitat. Ce projet a fait l'objet d'un appui financier du Grand Dax formalisé par le biais de deux conventions forfaitaires :

- 15 novembre 2018 (phase 1) : octroi de 90 000 € pour la réalisation de 30 logements sociaux répartis sur 3 bâtiments avec ascenseurs (3 T1, 26 T3 et 1 T4).
- 26 septembre 2019 (phase 2) : octroi de 15 000 € pour la réalisation de 5 logements sociaux supplémentaires (1 T1, 3 T2 et 1 T3).

Chaque phase fait l'objet d'une convention et fixe des dates butoirs pour la réalisation des projets subventionnés par le Grand Dax et l'octroi des subventions. La première convention fixait une date de 5 ans à compter de sa signature. Cette dernière a été prorogée par avenant et décision du conseil communautaire en date du 25 octobre 2023.

En raison de plusieurs aléas de chantier, à savoir :

- un sinistre en toiture, en décembre 2020, occasionné lors de fortes pluies a inondé le bâtiment. Les travaux déjà effectués ont dû être repris,
- la découverte d'amiante,
- la défaillance et liquidation de plusieurs entreprises intervenant sur le chantier,
- la crise sanitaire et des retards d'approvisionnement.

Les délais figurant dans la seconde convention ne peuvent pas être respectés. Cette dernière devra, par conséquent, être prorogée également par avenant.

La livraison du projet est prévue en 2025.

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER l'avenant prorogeant la durée de validité de la convention tripartite d'attribution des aides forfaitaires pour l'opération « Les Glycines » (phase 2) située sur la commune de Dax.

Voté à la l'unanimité

POINT 18/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE XL HABITAT POUR UNE OPÉRATION SITUÉE RUE HELENE DARROZE À SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Mme Catherine RABA, Vice-présidente : Dans le cadre du règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax accorde une subvention pour des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du bailleur social.
De plus, il s'agit d'une opération qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette dernière impose la réalisation d'un nombre minimum de logements locatifs sociaux.
Le projet est situé au sein du lotissement « Camiade », d'une superficie de 9 hectares, et composé de 90 lots à bâtir sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul. L'opération est réalisée par XL Habitat en maitrise d'ouvrage directe.
Cette opération de construction de 16 logements locatifs sociaux est située rue Hélène Darroze, sur le macro lot B du lotissement.
Il s'agit de bâtiment en R+1 ; chaque logement bénéficie d'une loggia.
Les loyers se situeront :

- 321 € par mois pour un T2 PLUS, et 285 € par mois pour un T2 PLAI
- 420 € par mois pour un T3 PLUS, et 373 € par mois pour un T3 PLAI
- 507 € par mois pour un T4 PLUS, et 449 € par mois pour un T4 PLAI

Maître d'ouvrage de l'opération	XL'Habitat				
Nombre de logements	16				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		6	4	6	
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	11		5		

Le plan de financement de XL'Habitat est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération : 2 146 932 € TTC	Subventions : 175 300 €			
	Etat	*Département*	*Grand Dax*	*Commune de Saint-Vincent-de-Paul*
	37 000 €	*80 000 €*	*53 000 €*	*5 300 €*
	Emprunts : 1 720 039 €			
	Fonds propres : 251 593 €, soit 15 724 € par logement			
	2 146 932 € TTC			

Il est proposé d'attribuer une subvention du Grand Dax de l'ordre de 53 000 € (11 PLUS *3 000 € + 5 PLAI * 4 000 €). Il est proposé de demander à XL'Habitat la réservation de 2 logements dans cette opération.

Madame RABA, représentante élue du Grand Dax au sein de XL'Habitat, ne participe pas aux débats ni au vote.

Il est proposé au Conseil, D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 53 000 € pour la construction de 16 logements locatifs sociaux situés rue Hélène Darroze sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul, **D'APPROUVER** les projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation de logements, annexés à la présente délibération, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les deux conventions ci-jointes relatives à l'attribution d'une subvention et à la réservation de logements ainsi que leurs éventuels avenants, **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2024.

Voté à l'unanimité des votants

POINT 19/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE XL'HABITAT POUR UNE OPÉRATION SITUÉE RUE SIMONE DE BEAUVOIR À SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Mme Catherine RABA, Vice-présidente : Dans le cadre du règlement d'intervention des aides en faveur de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax accorde une subvention pour des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du bailleur social.
De plus, il s'agit d'une opération qui fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP). Cette dernière impose la réalisation d'un nombre minimum de logements locatifs sociaux.
Le projet est situé au sein du lotissement « Camiade », d'une superficie de 9 hectares, composé de 90 lots à bâtir sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul.
Cette opération de construction de 12 logements locatifs sociaux est située rue Simone de Beauvoir sur le macro lot A du lotissement. Elle est réalisée en maitrise d'ouvrage directe par XL Habitat.

Il s'agit de bâtiment en R+1 chaque logement bénéficie d'une loggia.
Les loyers se situeront à :

323 € par mois pour un T2 PLUS, et 281 € par mois pour un T2 PLAI
423 € par mois pour un T3 PLUS, et 368 € par mois pour un T3 PLAI
510 € par mois pour un T4 PLUS, et 444 € par mois pour un T4 PLAI

Maître d'ouvrage de l'opération	XL'Habitat				
Nombre de logements	12				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
		4	4	4	
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI		PLS
	8		4		

Le plan de financement de XL'Habitat est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération : 1 588 998 € TTC	Subventions : 133 600 €			
	Etat	*Département*	*Grand Dax*	*Commune de Saint-Vincent-de-Paul*
	29 600 €	*60 000 €*	*40 000 €*	*4 000 €*
	Emprunts : 1 290 781 €			
	Fonds propres : 164 617 €, soit 13 718 € par logement			
	1 588 998 € TTC			

Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € (8 PLUS *3 000 € + 4 PLAI * 4 000 €).
Il est proposé de demander à XL'Habitat la réservation de 1 logement dans cette opération.

Madame Catherine RABA, représentante élue du Grand Dax au sein de XL' Habitat, ne participe ni aux débats ni au vote

Il est proposé au Conseil, D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 40 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux situés rue Simone de Beauvoir sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul, **D'APPROUVER** les projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation de logements annexés à la présente délibération et leurs éventuels avenants, **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les deux conventions ci-jointes relatives à l'attribution d'une subvention et à la réservation de logements, **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires au paiement du premier acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 139 sur les crédits de paiement de l'exercice 2024.

Voté à l'unanimité des votants

TRANSPORTS

POINT 20/ OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU DISPOSITIF TRANSPORT DE LA FERIA 2024 ENTRE LA VILLE DE DAX ET LE GRAND DAX

M. Alain DUBOURDIEU, Vice-président : L'opération « Zen en bus » permet de réduire la circulation automobile dans la ville de Dax durant la Féria.

Ce double dispositif est amélioré chaque année dans le but de rendre le service toujours plus efficace et performant, et de garantir la sérénité des usagers et des conducteurs.

Les navettes

Quatre parkings relais d'où partent les navettes à destination des espaces de dépose proches des zones de fête :

- P1 Parking de Saint-Vincent-de-Paul au lieu-dit Boudigue, vers le parking de la Tannerie à Dax,
- P2 Parking Lestrilles à Saint-Paul-lès-Dax, vers le Sablar à Dax,
- P3 Parking de l'Observatoire (déchetterie de Narrosse) vers le stade Maurice Boyau,
- P4 Parking Aérodrome à Dax, vers le Boulevard du Collège.

Les cars

Un dispositif de cars desservant tous les soirs les communes de l'agglomération est également mis en œuvre.

Une tarification spécifique

Un ticket à 5 euros par jour et par voyageur (durée limitée à la journée) ;
Un Pass Féria (durée 5 jours) sous la forme d'un bracelet, au prix unique de 15 € ;
Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

La convention financière jointe fixe le principe suivant : les frais occasionnés pour l'ensemble du dispositif, sont pris en charge à hauteur de 50% chacun, par la Ville de Dax et par le Grand Dax, déduction faite des recettes de billettique.
Le coût estimatif du dispositif proposé par le Grand Dax est retracé dans la convention jointe :

Libellés	Offre € HT
Coût global roulage des navettes parking et opération zen en bus (conduite)	155 991 €
Agents de sécurité	100 633 €
Organisation points de vente parkings relais	8 000 €
Billetterie - distribution - gestion des recettes	5 000 €
Location de véhicules articulés	8 000 €
TOTAL	**277 624 €**

Il est proposé au Conseil, D'APPROUVER la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et la commune de Dax relative au dispositif de transport FERIA 2024, **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.

Voté à l'unanimité

EMPLOI

POINT 21/ OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MISSION LOCALE DES LANDES

M. Philippe LAFFITTE, Conseiller délégué : la Mission Locale des Landes s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans en dehors du système scolaire, en démarche d'insertion professionnelle et sociale dans le Département des Landes. Elle les aide à résoudre l'ensemble des difficultés rencontrées dans leur parcours d'insertion en assurant une fonction d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. Elle leur apporte un appui dans la recherche et le maintien dans l'emploi, ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, aux droits, au logement, à la mobilité et à la santé.
Elle est également présente auprès des jeunes dans les quartiers de la politique de la ville à Dax où elle organise régulièrement des permanences.

Le bilan d'activité 2023 de la Mission locale des Landes présente l'accompagnement de de 910 jeunes dont 395 reçus pour la première fois.
La Communauté d'agglomération du Grand Dax est membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale des Landes.
En complément, par le biais de l'Espace Régional d'Information Professionnelle (ERIP), de nombreuses actions ont été organisées à destination du grand public, autour de la mise en valeur des métiers et des filières recruteuses du territoire.
En 2024, la Mission locale des Landes souhaite poursuivre l'accompagnement global des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle dans une approche personnalisée.
Dans ce cadre, la Mission locale des Landes sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une subvention à hauteur 50 645,60 euros pour 2024. Celle-ci est calculée sur la base d'un montant variable de 0.80 euros par habitant (57 582 habitants - source INSEE populations légales 2024) et d'un montant fixe de 4 580 euros (montant pour les collectivités de plus de 30 000 habitants).

En tant que membres de la Mission locale des Landes, Messieurs Julien DUBOIS et Philippe LAFFITTE ne participent pas aux débats ni au vote.

Il est proposé au Conseil, DE DÉCIDER d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 645.60 € au profit de la Mission local des Landes pour l'année 2024, **D'APPROUVER** le projet de convention de la Mission locale des Landes ci-joint, **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal DECO 2024 article 65748, **D'AUTORISER** Monsieur le Conseiller délégué en charge de l'emploi, Monsieur Philippe LAFFITTE, à signer la convention jointe et verser la subvention afférente, **DE DIRE** que cette délibération sera notifiée à la Mission locale des Landes.

Voté à l'unanimité des votants

Fin de la séance à 20H40

La Secrétaire

Guylaine DUTOYA

Le Président

Julien DUBOIS